

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux

le 2 juillet à 9h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Labergement-Sainte-Marie (25) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 16 juin 2022

Nombre de Voix

en exercice : 427

présentes : 147

votantes : 268

CSb3 : Dossier de demande de renouvellement du label

DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUELEMENT DU LABEL

☞ **Suite à la présentation du dossier relatif au renouvellement du label Parc naturel régional du Haut-Jura (voir dossier joint) et après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Parc :**

- **Demande** aux Conseils régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté d'engager la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut Jura,
- **Propose** que la révision de la Charte porte sur le périmètre d'étude cartographié conformément à la liste et à la carte joints au présent dossier en retenant le principe d'un éventuel retrait de deux communes dans le cas d'une délibération défavorable de leurs Conseils Municipaux cet été,
- **Demande** aux Conseils régionaux d'accompagner financièrement et techniquement la démarche de révision,
- **Autorise** la Présidente à signer toutes pièces relatives ou découlant de la procédure de révision de la Charte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Signé

Françoise VESPA

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le : **28 JUL. 2022**

Publié ou notifié

le : **28 JUL. 2022**



Pour la Présidente empêchée
Le Vice-Président délégué,
Frédéric PONCET





Révision de la Charte
du Parc naturel régional
du Haut-Jura

**DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL
EXAMEN COMITÉ SYNDICAL DU 2 JUILLET 2022**

Table des matières

1/ Le Parc naturel régional du Haut Jura, ses zones naturelles et paysagères remarquables et son évolution	2
1.1 Caractéristiques générales	2
1.2 Typologie des unités paysagères	2
1.3 Les sites naturels faisant l'objet d'une mesure de protection et de gestion	6
1.4 Un territoire qui évolue	9
2 Les coopérations territoriales	9
2.1 Un Syndicat mixte multicarte	9
2.1.1 La mise en œuvre de la Charte du Parc	10
2.1.2 Le SCoT et le Pays du Haut-Jura	10
2.1.3 La Gestion du Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe	11
2.1.4 La Gestion du Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Valserine	11
2.2 Un Syndicat mixte, acteur dans le portage des politiques territoriales	13
2.3....et des coopérations entre territoires et en transfrontalier	15
3 Vers un périmètre d'étude	16
3.1 Un nouveau périmètre dans la continuité pour l'élaboration de la Charte 2026/2041	18
3.2 Proposition d'un périmètre d'étude pour l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Haut-Jura	19
4 Méthode de travail et moyens envisagés pour l'élaboration de la Charte 2026-2041	33
4.1 La gouvernance, le pilotage et l'animation de la révision de la Charte	34
4.2 La concertation, l'information et la communication	35
4.3 Les moyens dédiés	36
4.3.1. La mobilisation de l'ingénierie du Syndicat mixte du Parc	36
4.3.2. La nécessité d'un poste dédié	36
4.3.3. Des financements dédiés à mobiliser	38
4.3.4. Les autres ressources	38

1/ Le Parc naturel régional du Haut Jura – ses zones naturelles et paysagères remarquables et son évolution

1.1 Caractéristiques générales

Aux confins des deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes sur 182 000 ha, le long de la frontière suisse, le Parc naturel du Haut-Jura avec le Crêt de la Neige à 1720 m, le Reculet à 1717 m, le Crêt de Chalam à 1545 m, le Crêt Pela à 1495 m et le Mont d'Or à 1463 m est un **territoire de moyenne montagne** qui couvre les plus hauts sommets de la chaîne du Jura.

Plus globalement :

- 23 % du territoire se situe au-dessous de 800 m,
- 53 % du territoire entre 800 et 1200 m,
- 14 % du territoire au-dessus de 1200 m.

L'altitude est donc un des marqueurs du territoire du Parc naturel du Haut Jura.

Concernant l'occupation des sols, ce sont les **espaces boisés** qui sont majoritaires. La forêt recouvre en effet plus de 64% du territoire sur les pentes des monts et massifs ou encore en bord de cours d'eau. Elle constitue la première richesse écologique, en offrant des zones d'habitat à des espèces animales et végétales devenues rares pour certaines d'entre elles.

Dans les zones plus planes et en fond de vallée, les **milieux naturels ouverts** (tourbières, pelouses sèches, prairies, alpages) s'imbriquent en mosaïque changeante au fil de saisons, constituant un continuum écologique riche et diversifié en termes de biodiversité.

L'eau est un autre élément structurant les paysages du Parc naturel régional et très qualitatif ; l'ensemble des cours d'eau (Ain, Bienne, Orbe, Saine, Lemme, Doubs, Cébriot, Valserine, Semine), présente en effet une qualité remarquable. Mais ce réseau hydrographique superficiel est peu étendu en raison du sous-sol karstique des plateaux où l'eau s'infiltre très rapidement. L'essentiel de la circulation s'effectue dès lors dans des réseaux souterrains.

En termes de biodiversité, **la faune** est très diversifiée autour d'espèces emblématiques locales telles que le lynx. L'avifaune est particulièrement bien représentée malgré la situation fragile de certaines espèces majeures locales : grand tétras, gélinotte des bois, chouette de Tengmalm, chouette chevêchette.

La variété de **la flore** n'a d'égal que sa richesse (sabot de vénus, liparis de loesel, lys martagon...), tant en milieu humide qu'en milieu sec et rejoint à ce titre l'exceptionnelle diversité de l'entomofaune (azuré de la croisette, apollon...).

1.2 Typologie des unités paysagères

Ces caractéristiques naturelles sont à l'origine de motifs paysagers qui, bien que diversifiés et contrastés, forgent l'identité du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Six typologies de paysages emblématiques ont été définies lors de la révision de la Charte en 2010 en s'appuyant sur la structure géographique et l'orientation générale du massif nord-est sud-ouest.

Des zones basses aux altitudes les plus élevées du Parc naturel régional du Haut-Jura, peuvent être successivement découvertes :

- **Les plateaux en balcon, à dominante industrielle, à l'ouest du territoire** : ce sont les secteurs autour du Lizon ou encore du bassin de l'Ain et l'éperon de Montcusel en rive droite de Vouglans.

Cette position surplombante offre des vues sur la vallée de la Bienne et les espaces agricoles qui se maintiennent dans les secteurs considérés comme les plus exploitables. L'habitat s'implante soit à proximité des quelques cours d'eau ou alors sur les espaces présentant des plateaux ouverts. Il présente des fermes avec balcons et des ateliers témoins de l'activité de tournerie historiquement liée à ces plateaux. Le barrage de Vouglans et sa retenue constitue un élément structurant majeur du paysage de ce secteur. Hormis le lac de Vouglans, l'eau est présente à travers des ruisseaux affluents.

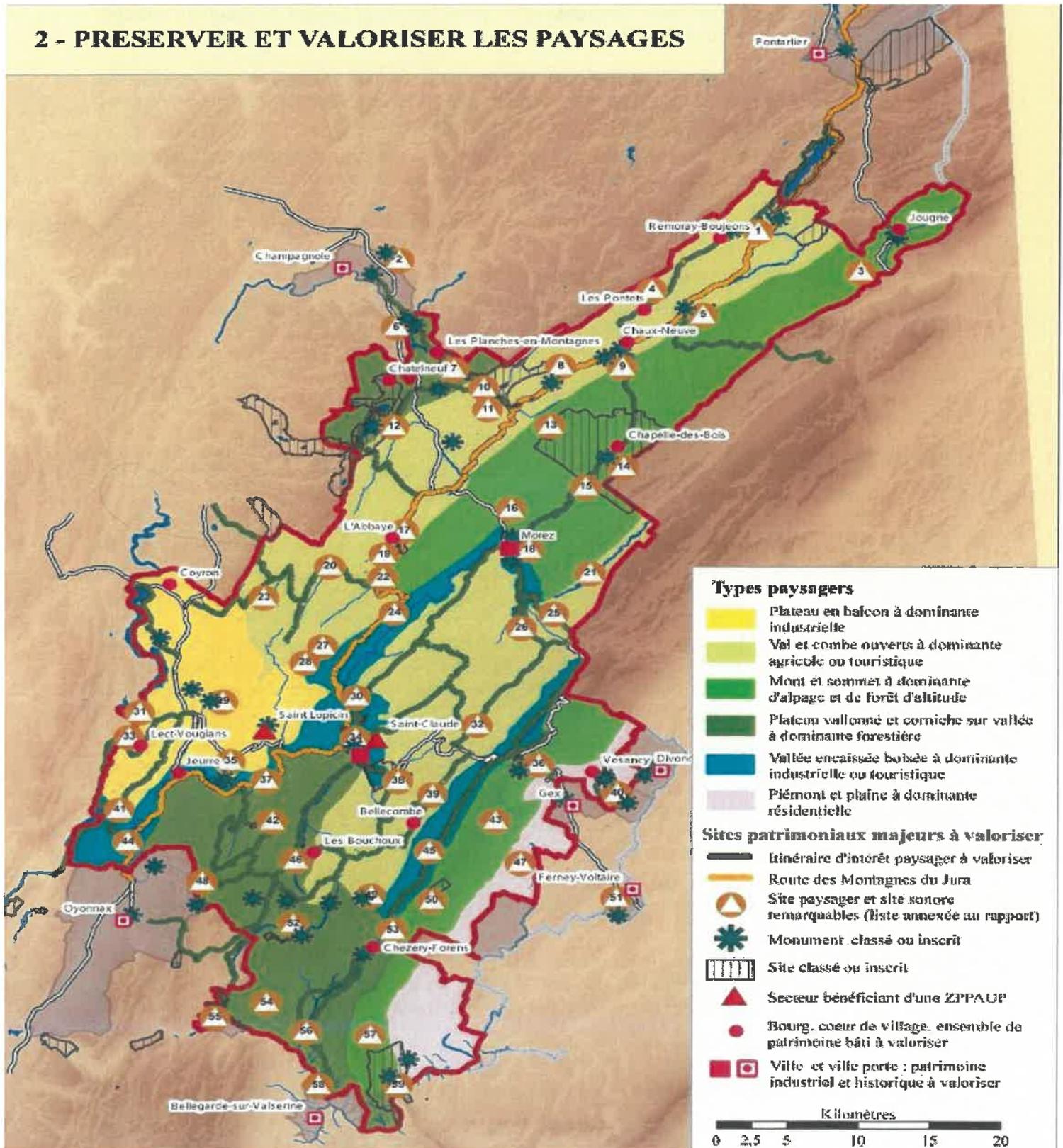
- **Les plateaux vallonnés à dominante forestière, les corniches et les falaises surplombant de petites vallées encaissées** : les deux vallées affluentes du Tacon et de Longviry présentent un relief mouvementé, des falaises et des balcons et une couverture majoritairement boisée sur les versants pentus. Des villages en situation dominante au cœur des espaces agricoles se sont développés à la faveur de certains replats. Les cours d'eaux torrentiels peu visibles participent à l'identité de ces paysages. Localement tourbières et lacs enrichissent cette mosaïque de milieux. Plus au nord les vallées de la Saine et de la Lemme présentent un relief tout aussi changeant : des prairies aux gorges profondes. Là encore l'importance de la couverture boisée est caractéristique avec des bois et des bosquets qui soulignent la topographie. La force motrice a ici généré de nombreux ouvrages hydrauliques dont les bâtiments imposants restent encore structurants dans le paysage du bord de rivières.
- **Les vals et combes ouverts, à dominante agricole ou touristique** : sur le secteur des Hautes Combes, du val de l'Orbe, du Grandvaux des Hauts du Doubs et du val de Remoray, une succession de plis nord-est/sud-est dessinent une alternance de vals agricoles et monts boisés. Cette topographie de combes très particulière, dégage ponctuellement des vues très ouvertes. Parfois, des murets délimitent les prairies de fauche des pâtures ou les pâturages boisés et participent à la structuration du paysage et à sa lisibilité. Ponctuellement lacs et tourbières qualifient encore ces espaces dès lors très identitaires et attractifs. L'habitat reste dispersé ou étiré le long des voies de communication. Le développement de pavillons pour répondre à la fois à la demande des habitants et au développement de l'activité touristique témoigne des évolutions de l'urbanisme sur les 30 dernières années.
- **Ponctuellement entre deux plateaux, des vallées étroites, encaissées, inscrites dans le territoire selon un axe nord-est / sud-ouest** : pour la Valserine et la Semine, ces deux cours d'eau marquent le fond des vallées entourées d'espaces prairiaux et relient le chapelet de villages qui ont conservé leur identité haut-jurassienne. L'eau dans toutes ses formes (cascades, marmites, constitue une composante essentielle de cette unité paysagère. Elle est aussi à l'origine d'une économie locale (moulins, ateliers de lapidaires, scieries...) qui a avec l'apparition de l'électricité renforcé le développement industriel sur le bassin bellegardien. Pour la Bienne, la configuration est similaire ; un torrent inscrit dans une profonde vallée encaissée, cadré par des versants très pentus et boisés parfois surmontés d'éboulis et de corniches calcaires qui trace ensuite des méandres dans des portions plus larges où des espaces agricoles ouvrent les perspectives. Le caractère industriel des gorges à la cluse de la Bienne est très marqué donnant tout son sens à la notion de montagne industrielle organisée autour des villes de Saint-Claude et de Morez. L'urbanisation s'est logiquement développée en conséquence à mi-pente ou directement connectée à la rivière.
- **Des monts et sommets à dominante d'alpages et de forêts d'altitude** : la Haute Chaîne du Jura marque la limite entre le piémont gessien et la vallée de la Valserine. Elle présente les plus hautes altitudes offrant des vues panoramiques exceptionnelles sur le Leman à l'est et les plateaux jurassiens à l'ouest. Ce relief très marqué est majoritairement recouvert par d'importants massifs boisés qui contrastent avec les sommets dégagés qui accueillent alpages d'altitude et affleurements rocheux. Roches et falaises confèrent un caractère monumental, montagnard et naturel à cette unité paysagère. Les aménagements urbains font écho au développement des activités touristiques hivernales (aires de stationnement au pied des remontées mécaniques, bâtiments d'accueil ...). Au nord, orienté nord-est/sud-ouest, s'étend le massif du Risoux, un vaste mont au sommet aplati

délimité par des versants raides boisés. Ce massif couvert en quasi-totalité par une forêt dense à l'exception de quelques clairières, cadre les vues et donne à voir en fond de vals lacs et tourbières. Le massif forestier se prolonge au nord sur le Mont d'Or sous la forme d'une arête orientée nord-sud avec deux versants très différents. Le côté occidental correspond à une pente relativement douce, orienté vers le pastoralisme avec de nombreux chalets d'alpage. Le côté oriental est une falaise rocheuse abrupte d'environ 150 m de hauteur.

- **Et enfin, au pied de la Haute Chaîne du Jura, le piémont gessien** : au sud, une cluse limite nettement cette unité au défilé de Fort l'Ecluse, porte d'entrée historique sur le Pays de Gex. Une trame végétale de haies bocagères, de ripisylves le long des affluents du Rhône, de massifs boisés ponctuels et d'espaces cultivés (prairies, pâtures, vergers...) structure le paysage de cette unité. La proximité du bassin d'emploi de Genève a entraîné un très fort développement urbain qui s'est traduit par une implantation de vastes zones pavillonnaires autour des bourgs existants. Malgré la pression de l'urbanisation, les cœurs de village ont conservé leur forme bâtie originale. Les systèmes d'exploitation agricole relie encore plaine, piémont et alpage d'altitude.

Carte des unités paysagères Plan Parc/ Charte 2011/2026

2 - PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES



1.3 Les sites naturels faisant l'objet d'une mesure de protection et de gestion

Cette qualité paysagère et l'attractivité du territoire du Parc naturel régional du Haut Jura, a motivé pour partie la mise en place de mesures de plusieurs protections tant d'espaces que d'espèces. En effet, de façon itérative, le déploiement d'outils de préservation, protection et de gestion, concourt au maintien de la biodiversité et de la qualité des milieux, une des composantes clés de tout Parc naturel régional.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura, les milieux naturels associés au réseau hydrographique superficiel ou encore aux corniches, falaises et massifs boisés et les espèces associées, font l'objet de plusieurs mesures de niveaux et portée différentes.

Destinés à protéger notamment les oiseaux rupestres inféodés aux corniches calcaires, les écrevisses autochtones des ruisseaux en têtes de bassin ou encore l'avifaune associée aux vastes forêts d'altitude (Grand Tétras, Gélinoite des bois, Pics, petites Chouettes de montagne), 16 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ont été pris pour assurer veille, information et contrôle du respect de cette réglementation.

Des espaces sont également classés en Réserves Naturelles.

Deux sont inscrites au titre des Réserves Naturelles Nationales ; la première pour préserver la qualité des milieux et des espaces du Lac de Remoray dans le Haut Doubs au nord du Parc naturel régional du Haut-Jura et la seconde au sud pour la Haute Chaîne du Jura dans le Pays de Gex surplombant le bassin lémanique et qui intéresse trois grands types de milieux répartis en fonction de l'altitude : les pelouses des bas monts, les forêts de l'étage collinéen à l'étage subalpin et les pelouses d'altitude au-dessus de 1400 m.

Deux autres le sont au titre des Réserves Naturelles Régionales : du Pont des Pierres pour en premier lieu les Chiroptères mais également les forêts et milieux rupestres et celle nouvellement créée des Tourbières du Bief de Nanchez sur le Grandvaux pour sa tourbière et ses zone humides.

Visant à concilier développement local, pratiques touristiques et préservation de la biodiversité, plusieurs Espaces Naturels Sensibles ponctuent les territoires des trois départements du Parc naturel régional du Haut-Jura. Du nord au sud ont ainsi été labellisés le Mont D'or et Les Batties, les Sources de la Saine, le Lac des Rouges Truites, la Combe du Lac et plus au sud-est le Marais de l'Étournal, la Chenaillette, la Valserine, la Combe d'Orvaz et Roche fauconnière et la grotte des Abrans.

Visant à satisfaire le double objectif de préservation et valorisation de la biodiversité et développement de pratiques vertueuses, le Parc offre un vaste réseau de 21 sites Natura 2000. 21 en Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive "Habitats, faune, flore" et 13 d'entre eux sont en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive "Oiseaux".

L'ensemble de ces sites couvrent un large spectre de milieux représentatifs du territoire : forêts d'altitude et pré-bois, alpages et pâturages, prairies de fauches et humides, pelouses calcaires, tourbières, lacs de montagne, falaises et milieux rupestres, ruisseaux et rivières de montagne. Il concerne des habitats d'espèces d'intérêts européen et patrimonial à fort enjeu de responsabilité pour le territoire national dont : Lynx, Grand Tétras, Appolon, Pic tridactyle, Râle des genêts, Petites Chouettes de montagne, Mélébée, Saxifrage œil de bouc.

Enfin, 160 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I et 18 de type II sont également référencées pour mettre en évidence les espèces et milieux à enjeux nationaux de préservation.

Les sites des Conservatoires d'espaces naturels de l'Ain et de Bourgogne- Franche-Comté quant à eux permettent, grâce au partenariat avec ces associations, de compléter le dispositif de gestion et protection des sites à enjeu de préservation et de restauration de la biodiversité et de la fonctionnalité des trames écologiques.

Les deux cartes ci-dessous présentent la localisation de ces inventaires et protections.

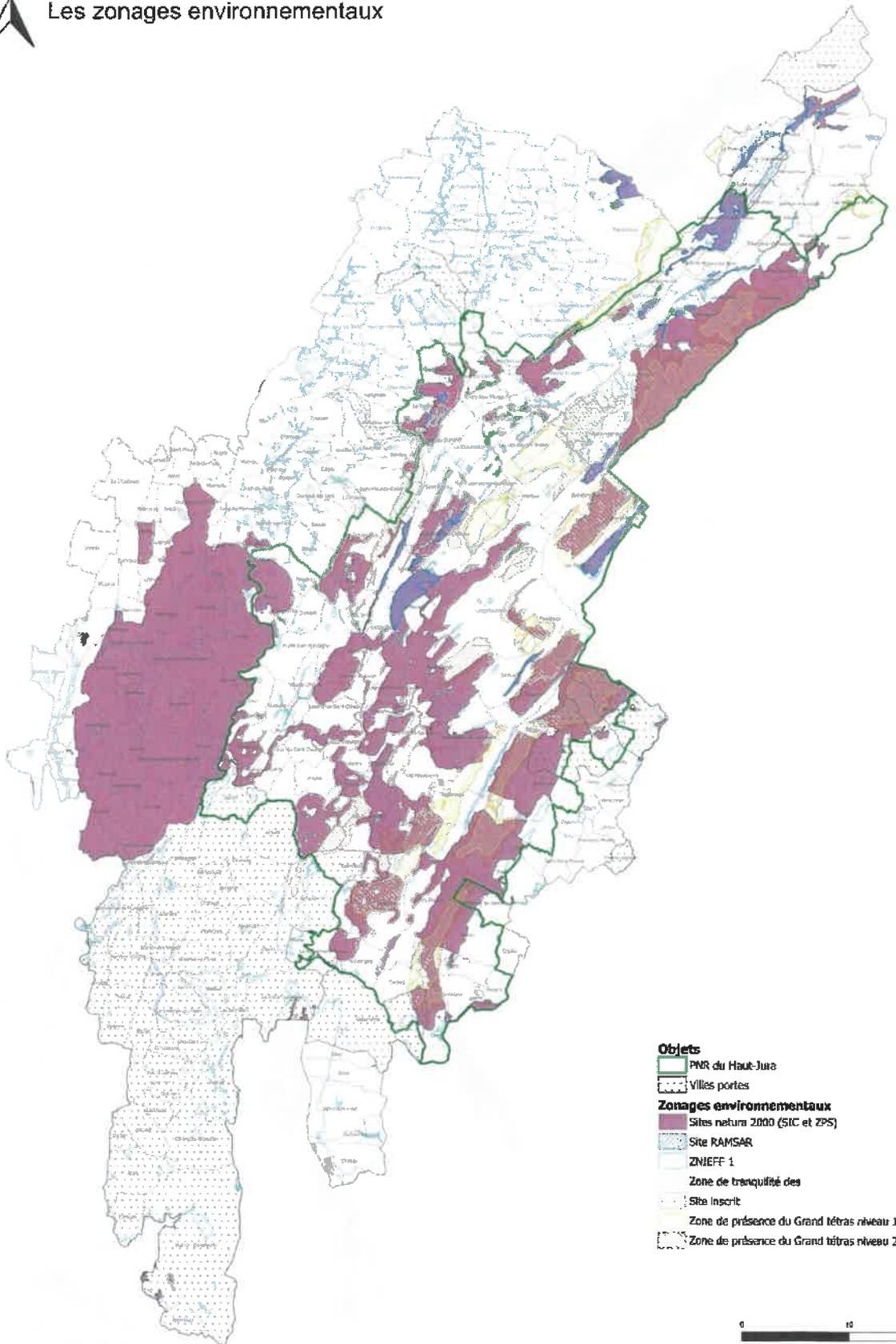
Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura



Les zonages environnementaux



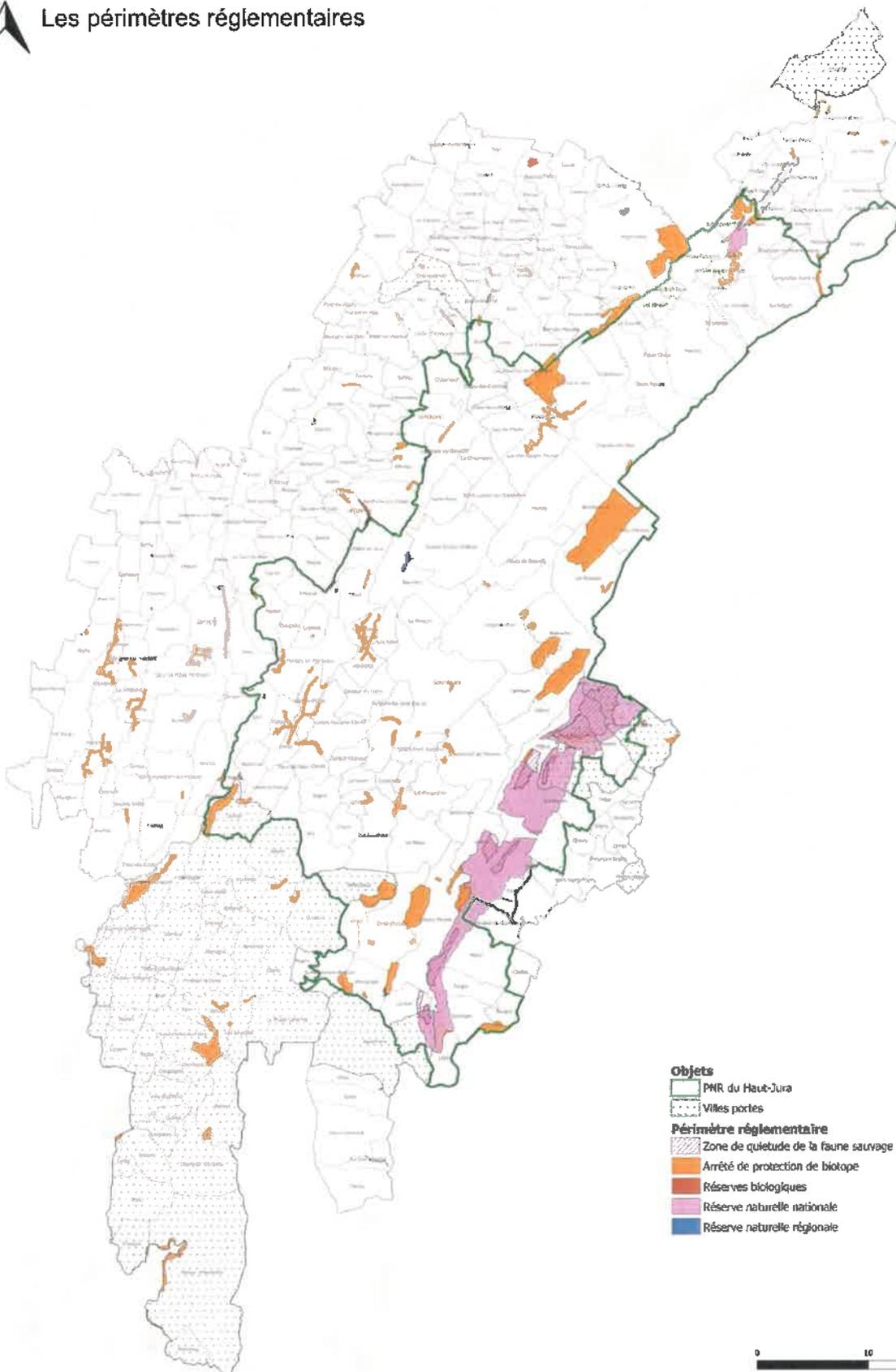
Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura



Les périmètres réglementaires



1.4 Un territoire qui évolue

Le développement du Haut-Jura tient historiquement à la présence, à la richesse et à l'interaction de trois forces économiques :

- L'industrie liée à des savoir-faire (injection plastique, lunetterie, jouet, décolletage),
- Le tourisme hivernal et estival de station (Les Rousses, Monts Jura, Divonne-les-Bains) ou diffus (sites nordiques, nombreux gîtes et centres de vacances),
- Les activités rurales traditionnelles agricoles (productions laitière et fromagère) et auxquelles il convient d'ajouter les effets de l'attractivité de plus en plus marquée pour la zone frontalière.

Les mutations et dynamiques territoriales contemporaines réinterrogent les marqueurs de ce territoire, et la pérennité du « modèle » haut-jurassien, soumis à des pressions externes de plus en plus fortes.

Les effets du changement climatique actuels et annoncés ont orienté les différentes stratégies touristiques notamment celles des stations plus largement dépendantes de l'enneigement, mais au-delà celle de l'ensemble du territoire vers un tourisme résolument tourné vers les 4 saisons.

Ce tournant constitue un impératif dans la mesure où l'activité touristique reste une ressource économique majeure pour le territoire du Parc naturel du Haut-Jura. L'image de ce territoire de moyenne montagne, préservé, calme, où les pratiques sportives de pleine nature, d'itinérance et de détente sont variées et accessibles pour un large public familial, reste un atout pour cette économie.

Les activités rurales traditionnelles agricoles restent pour leurs parts toujours reconnues via les 4 Appellations d'Origine Contrôlée pour le Comté, le Bleu de Gex/Haut-Jura, le Morbier et le Mont d'Or. L'économie liée à la première transformation du bois reste aussi structurante. Cependant, il est à noter une diversification liée en particulier à la demande de plus en plus importante de productions locales et d'une offre en circuits courts. La gestion forestière multifonctionnelle, notamment sous forme de futaie jardinée, est une spécificité propre à ce massif et l'économie liée à la valorisation de la ressource, bois énergie, bois d'œuvre, productions spécifiques (tournerie, boissellerie, tavaillon...) constituent des marqueurs de la culture forestière du territoire.

L'activité industrielle héritée, tournée vers des filières productives, connaît un recul sensible mais reste attachée au territoire que ce soit du fait de savoir-faire rares ou des productions industrielles qui se recentrent sur des produits à plus forte valeur ajoutée.

Au-delà, le profil économique du territoire impacté par les dynamiques périphériques, notamment la forte attractivité suisse. Ainsi l'économie locale poursuit sa mutation vers une économie de plus en plus résidentielle et ce plus largement sur la zone frontalière du territoire en relation avec l'emploi frontalier des bassins de la vallée de Joux, du nord vaudois et de la métropole genevoise.

2 Les coopérations territoriales

Une des particularités du Parc naturel régional du Haut-Jura est sa culture du renforcement des partenariats au cours de ses révisions successives de sa Charte ; partenariats qui permettent au Syndicat mixte de répondre aux attentes des structures adhérentes et d'assurer ses missions sur un territoire qui transcende les limites administratives.

2.1 Un Syndicat mixte multicarte

Si à l'image des autres Parcs, le classement du Haut-Jura en Parc naturel régional témoigne d'une volonté de porter un développement local fondé sur la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et humain autour de la Charte du Parc, l'organisation retenue constitue une spécificité et s'appuie sur un Syndicat mixte doté de 4 objets.

Cette organisation « à la carte » a été mise en place par les collectivités qui ont souhaité mutualiser les moyens et renforcer la cohérence des politiques publiques à l'échelle du territoire du Parc naturel régional.

C'est ainsi que le Syndicat mixte du Parc a la facilité d'exercer des compétences distinctes et complémentaires.

2.1.1 La mise en œuvre de la Charte du Parc

Cet objet fonde l'existence même du Parc et le classement du territoire pour la période 2011/2026. Il concerne l'ensemble des collectivités adhérentes.

La Charte en cours vise à faire de la montagne jurassienne un territoire vivant, construit et animé, respectueux des patrimoines naturels et culturels, qui donne de la valeur à son économie et acteur des grandes transitions.

Son contenu engage le territoire jusqu'en 2026, date à laquelle le Parc devra avoir renouvelé son classement pour les 15 années à venir.

En tant que Syndicat mixte « à la carte », le Syndicat mixte du Parc s'est doté progressivement d'objets et/ou de compétences supplémentaires et spécifiques permettant :

- De renforcer sa cohérence d'action en lien avec les objectifs et les engagements de la Charte pour la période 2011/2026 et de consolider son rôle « d'assembler », dans un objectif de développement équilibré du territoire s'appuyant sur la préservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles, paysagères ou culturelles ;
- De favoriser l'articulation des différentes politiques publiques au service des collectivités membres, dans une logique de coopération intercommunautaire et interterritoriale ;
- De se doter d'une ingénierie mutualisée au service des projets du territoire et complémentaire aux compétences des communes et des intercommunalités.

À ce titre, le Syndicat mixte du Parc exerce en plus de son objet principal lié à la mise en œuvre de la Charte du Parc, trois autres objets et compétences transférées distincts :

- l'objet Pays ;
- l'objet Grand Cycle de l'Eau bassin Haute vallée de l'Ain et de l'Orbe ;
- l'objet Grand Cycle de l'Eau bassin de la Valserine

2.1.2 Le SCoT et le Pays du Haut-Jura

Cet objet concerne les quatre EPCI : Station des Rousses, Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura Arcade et La Grandvallière. Il est précisé qu'en 2020, Jura-Sud ayant fusionné avec la Communauté de Communes de Territoire d'Emeraude Communauté, elle s'est retirée du Pays.

Le Pays est constitué de 38 communes au cœur du territoire classé et comporte deux objectifs :

- 1) Se doter d'outils d'aménagement et de planification du territoire à travers le SCoT qui vise à anticiper les évolutions et à organiser l'urbanisation afin qu'elle participe au développement de la qualité de vie et à l'attractivité du Haut-Jura. Le SCoT du Haut-Jura a été approuvé le 21 juin 2017. Son PADD s'organise autour de trois objectifs :
 - o Un territoire attractif grâce à l'excellence de la qualité de vie ;
 - o Un territoire acteur de son renouveau économique ;
 - o Un territoire structuré par la cohésion territoriale et sociale.

- 2) Mobiliser des outils opérationnels à travers le Pays du Haut-Jura, structure de contractualisation reconnue par la région Bourgogne Franche-Comté et l'État. Pour les quatre EPCI ayant transféré leur compétence SCoT, la gouvernance est assurée par la conférence de Pays dédiée à l'objet « SCoT et Pays du Haut-Jura ». Elle est composée des quatre Présidents des EPCI concernés et de la Présidente du Syndicat mixte du Parc au titre de l'objet SCoT/Pays.
Elle se réunit afin de définir les orientations en matière d'aménagement, d'équipement, de développement, de contractualisation et de suivi de la mise en œuvre du SCoT. Un collège spécifique au sein du Comité syndical valide les décisions et le budget annexe.

2.1.3 La Gestion du Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe

Dans un objectif de cohérence hydrographique et de solidarité amont-aval à l'échelle du bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe, le Syndicat mixte du Parc s'est doté d'un objet spécifique dédié à la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant lui permettant d'exercer, pour le compte des EPCI concernés, les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et « hors GEMAPI » à l'échelle de ce bassin versant.

Le Syndicat mixte du Parc exerce ces compétences depuis 2018. Pour les EPCI ayant transféré leurs compétences GEMAPI et/ou « Hors GEMAPI », la gouvernance est assurée par une formation spécifique (la conférence de bassin) dédiée à l'objet « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe » et composée des délégués en charge des décisions relatives aux actions et au budget annexe.

Pour le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe, le périmètre d'intervention du Syndicat est constitué de sept EPCI et s'exerce au-delà des limites du territoire classé : Station des Rousses, Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, Haut-Bugey Agglomération et Terre d'Émeraude Communauté.

Quatre grands types d'actions sont mises en œuvre dans ce cadre :

- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau : suppression d'embâcles, entretien de ripisylves...
- L'aménagement de fraction de bassin hydrographique : restauration de cours d'eau et de zones humides,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques : continuité écologique, effacement de seuils...

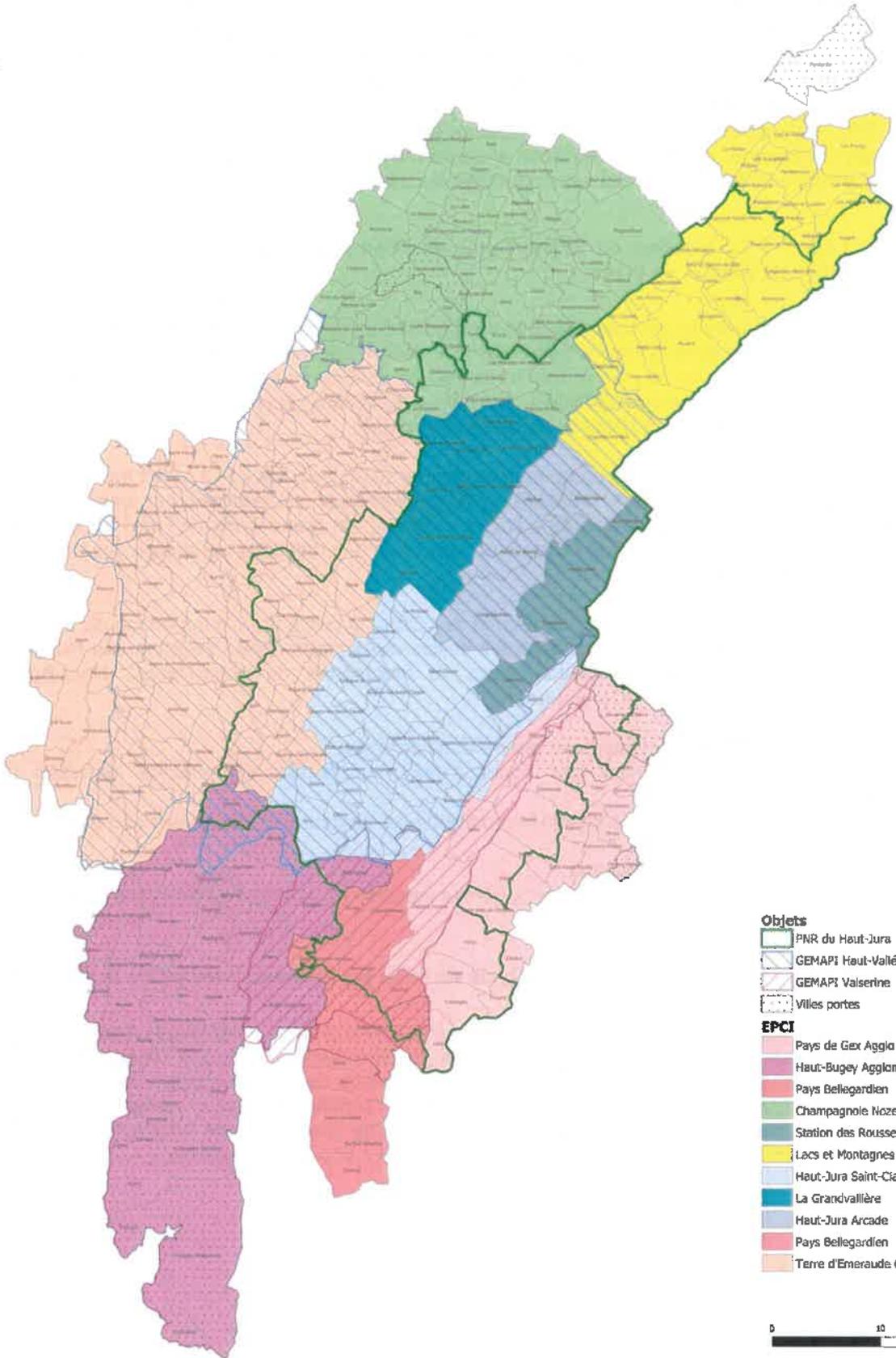
2.1.4 La Gestion du Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Valserine

Le périmètre d'intervention est constitué de cinq EPCI : Pays Bellegardien, Haut-Bugey Agglomération, Station des Rousses, Haut-Jura Saint-Claude et Pays de Gex Agglomération. À l'image du Bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe, la mise en œuvre de cette compétence s'inscrit dans un souci de cohérence des politiques mises en œuvre à l'échelle du bassin versant et s'appuie également sur une gouvernance spécifique dans le cadre de la conférence de bassin Valserine. La Valserine est la première rivière française à bénéficier du label « site rivière sauvage ».

Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura



- Objets**
- PNR du Haut-Jura
 - GEMAPI Haut-Vallée de l'Ain
 - GEMAPI Valsérine
 - Villes portes
- EPCI**
- Pays de Gex Agglo
 - Haut-Bugey Agglomération
 - Pays Bellegardien
 - Champagnole Nozeroy Jura
 - Station des Rousses-Haut Jura
 - Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
 - Haut-Jura Saint-Claude
 - La Grandvallière
 - Haut-Jura Arcade
 - Pays Bellegardien
 - Terre d'Émeraude Communauté



2.2 Un Syndicat mixte, acteur dans le portage des politiques territoriales...

Dans le cadre de la mise en œuvre de son action, le Syndicat mixte développe des partenariats et des programmes en lien direct avec les différents objets qui structurent son fonctionnement.

Le Programme LEADER 2014-2022 : « Haut-Jura : la chaîne de valeur durable »

Le Parc du Haut-Jura partage les fondements de la philosophie des programmes LEADER qui reposent sur une stratégie locale de développement, une culture du partenariat et de démarches ascendantes, une vocation d'innovation, une volonté de coopération et de transfert d'expériences au bénéfice d'autres territoires. Ce n'est donc pas un hasard si le Parc s'est investi sur les précédentes générations de programme LEADER et assure la mise en œuvre de ces programmes depuis leur création. Le programme en cours couvre huit EPCI du territoire avec une stratégie de développement qui vise à :

- Créer les conditions propices au renouvellement d'activités en remplaçant les biens communs, naturels, paysagers, patrimoniaux, humains, au cœur du projet.
- Faire de la transition énergétique une préoccupation permanente et transversale, qui doit donner lieu à la recherche systématique des économies d'énergie et à la valorisation des potentialités d'énergies locales renouvelables, dans un souci d'économie de la ressource.
- Mobiliser les acteurs locaux et les habitants en mettant à profit l'exigence d'expérimentation de LEADER pour imaginer des solutions nouvelles innovantes et encourager les démarches collectives et de coopération.

Le PCAET Haut-Jura et la stratégie Climat 2030

Dix ans après le lancement de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), le Parc souhaite faire le point sur l'action climatique menée sur son territoire et définir un nouveau plan d'actions ambitieux pour accélérer la dynamique. A cette fin, le Parc a engagé une démarche « ambition Climat 2030 » qui vise d'une part, à adapter le Haut-Jura, ses ressources et ses activités, aux conséquences du changement climatique et d'autre part, à diminuer la dépendance aux énergies fossiles et réduire l'empreinte carbone du territoire pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050.

Ce travail en cours associe l'ensemble des parties prenantes à la démarche et contribuera directement à nourrir les orientations de la future Charte en matière de transition et d'adaptation au changement climatique.

Le Projet Alimentaire Territorial

Porté par le Parc, le PAT du Haut-Jura vise à offrir un cadre collectif, cohérent et pérenne aux différents acteurs de l'alimentation. Ce programme s'est fixé comme objectifs de préserver ou retrouver du foncier agricole notamment pour développer l'offre en circuits courts et développer le potentiel nourricier du territoire, d'optimiser les outils collectifs de transformation structurants, d'accompagner les porteurs de projets agricoles, d'organiser l'approvisionnement de la restauration collective et d'impliquer le consommateur et le citoyen.

Filière lacs, rivières et cascades

Conscient de la nécessité de proposer une offre 4 saisons, le Parc naturel régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien, en relation avec le Comité départemental du Tourisme du Jura, ont lancé en 2018 un travail de concertation à l'échelle des Communautés de communes du secteur des lacs : Jura Sud, La Grandvallière, Pays des lacs, Région d'Orgelet et Petite Montagne, qui s'est ensuite élargi aux territoires limitrophes de Haut-Jura Saint-Claude, Champagnole-Nozeroy-Jura, Haut-Bugey Agglomération.

Appuyé par l'ensemble des acteurs touristiques du territoire (offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, prestataires de services et d'activités...), il a été acté la création d'une filière « Lacs,

rivières et cascades » qui vise à proposer une offre attractive et coordonnée dans ses dimensions touristique (activités, équipements, services, hébergements, mobilité...), environnementale (évolution climatique, sensibilité des milieux, préservation de la ressource en eau...) et promotionnelle (marketing, information touristique...). Concrètement, cela se traduit par un accompagnement technique et financier pour :

- Accompagner l'excellence de la filière dans une logique de satisfaction de la clientèle touristique,
- Garantir la durabilité des sites, produits et services touristiques dans une logique d'adaptation aux changements climatiques (aménagement de sites, déploiement de la démarche « Quiétude Attitude),
- Développer l'attractivité 4 saisons via la création de produits touristiques innovants et attractifs (itinéraires VAE de Jurassic Vélo Tours...)

La structuration de la filière forêt – bois : « Horizon 2022 de la forêt au bois »

En réponse aux objectifs de gestion multifonctionnelle des forêts qui vise à valoriser une gestion équilibrée « produire du bois tout en respectant la biodiversité et les autres usagers », le Parc s'est doté d'un cadre d'actions, en relation avec les différents acteurs de la filière, structuré autour de trois orientations :

- pérenniser le potentiel de production dans sa diversité,
- mettre en avant le potentiel des activités économiques,
- développer une culture bois du territoire et fédérer les acteurs.

Cette feuille de route mise en œuvre sur la période 2014/2022 aura entre autres permis de réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial en bois énergie sur le Haut-Jura, de favoriser l'utilisation du bois local dans la construction, d'initier le premier concours Sylvotrophée national, de conduire les études sur l'impact du changement climatique sur la forêt et d'engager les actions de préservation des milieux et des espèces (PNA Tétraz...). A l'heure où la forêt est au centre des enjeux climatiques, cette stratégie fait l'objet d'un bilan de façon à positionner l'action du Parc sur les années à venir.

Le réseau des sites Natura 2000

Sur le territoire du Parc, il y a actuellement 21 sites Natura 2000 qui concernent 88% des communes adhérentes. Ils couvrent 90 000 ha de milieux naturels (soit 36% du Parc). L'animation de ces sites a été intégralement confiée au Parc par les collectivités membres des Comités de Pilotage.

L'appartenance au réseau européen des sites Natura 2000 permet une reconnaissance des patrimoines naturels issus d'usages compatibles avec les enjeux de durabilité et de restauration du fonctionnement de ces milieux. C'est également la possibilité de mobiliser des fonds européens et de l'Etat pour améliorer leur connaissance, leur préservation, leur gestion et leur mise en valeur.

Les partenariats avec les Réserves Naturelles

Le périmètre du Parc inclut deux Réserves Naturelles Nationales dont la gestion a été confiée à deux structures partenaires : les Amis de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray et Pays Gex Agglomération. Pour les deux Réserves Naturelles Régionales, si l'une est sous gestion du Parc (Tourbières du Bief de Nanchez) l'autre (Pont des Pierres) est gérée par la LPO de l'Ain.

L'existence de ces Réserves Naturelles au sein du Parc est une plus-value importante du fait de leur statut fort de protection et de leur patrimoine exceptionnel. Le travail partenarial avec leur gestionnaire est indispensable et à bénéfices mutuels.

Le contrat de territoire du Pays du Haut-Jura et le Contrat de Relance et Transition Ecologique

En application de son objet « Pays », le Syndicat mixte porte et coordonne les politiques de contractualisation mises en œuvre par la région Bourgogne Franche-Comté et l'Etat. C'est à ce titre que le Pays, en relation avec les Communautés de communes qui le constituent, porte le contrat de territoire 2018/2022, point de rencontre entre la stratégie de développement du Pays et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire. Dans la continuité, il assure la préparation des contrats « Territoires en

action » pour la période 2022/2028. Cette politique s'articule avec la mise en œuvre des CRTE dont le Pays assure le portage et permet de répondre de façon opérationnelle aux orientations fixées par le SCoT et à la stratégie dont s'est doté le territoire en faveur de l'attractivité, du renouvellement économique et de la transition énergétique et écologique.

Le Bouquet de Mobilités Alternatives : « Lyvia »

Initié en lien avec les quatre Communautés de communes du Pays du Haut-Jura dans le cadre du Contrat de Territoire avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, Lyvia vise à proposer une organisation plus efficace de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle sur l'ensemble du bassin de vie que constitue le Haut-Jura et en complémentarité des offres existantes. Lyvia s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- créer des pôles de mobilité dans les bourgs-centres en regroupant des équipements et des services,
- organiser le maillage du territoire entre bourgs-centres et en termes de rabattement vers ceux-ci,
- et faire connaître l'ensemble des offres de mobilités alternatives disponibles sur le Haut-Jura.

Cette action s'articule avec la politique de revitalisation des bourgs centre mise en œuvre sur le territoire à la faveur de l'AMI régional et des dispositifs d'Etat (ORT, petite ville de demain).

Le contrat opérationnel Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe

Un contrat opérationnel 2020/2022 à l'échelle du bassin permet une vision et une action coordonnée des différents maîtres d'ouvrages signataires du contrat œuvrant pour la reconquête des milieux aquatiques et humides : Syndicat du Parc, Fédération de pêche du Jura, Fédération de chasse du Jura, Conservatoire d'Espaces Naturels Franche-Comté, CPIE du Haut-Doubs. Le financeur unique du contrat est l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

Le contrat de rivière sauvage Valserine

Le label site rivière sauvage (cf paragraphe suivant) est lié à un programme d'actions matérialisé par un contrat 2020/2024. De fait le contrat de rivière sauvage Valserine regroupe plusieurs financeurs : Conseil départemental de l'Ain (CD 01) et l'AERMC et plusieurs maîtres d'ouvrages : Parc du Haut-Jura, CD01, Association du Réseau des Sites Rivières Sauvages, Communauté de communes du Pays Bellegardien, groupement Valserine, Fédération de pêche de l'Ain, Pays de Gex Agglomération et Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes.

Le label site rivière sauvage

La Valserine a été la première rivière française à recevoir le label en 2014. Le label a été depuis renouvelé et fait l'objet d'un co-portage de la part de tous les EPCI du bassin, du Syndicat du Parc et du Conseil départemental de l'Ain.

2.3....et des coopérations entre territoires et en transfrontalier

En lien avec les objectifs de sa Charte, plusieurs démarches de coopération avec des territoires limitrophes sont menées et témoignent de la volonté et de la capacité des acteurs du territoire à inscrire les enjeux de préservation, de développement et d'adaptation au changement dans des dynamiques de coopération interterritoriale et transnationale.

La coopération franco-suisse

Territoire frontalier, le Parc participe et contribue aux actions de coopération entre la France et la Suisse.

A ce titre, le Parc est identifié comme territoire de coopération et participe aux instances de gouvernance qui associent les partenaires de part et d'autre de la frontière : Conseil des Territoires Transfrontaliers, arc jurassien.fr... Il développe des relations particulières avec le Parc naturel régional du Jura Vaudois qui prennent la forme de conventions de partenariat pluriannuelles autour d'objectifs et d'actions communes en faveur de la préservation des patrimoines, de la sensibilisation à la préservation des milieux ; à la conciliation des usages... Il entretient des relations étroites avec les communes de la Vallée de Joux et du canton de Vaud autour des enjeux de gestion de l'eau sur la rivière Orbe.

Il assure le portage et la coordination de programmes Interreg dont notamment celui en faveur de la promotion du covoiturage en lien avec les territoires frontaliers français et suisses de l'arc jurassien (Parc du Doubs Horloger, Pays du Haut-Doubs, Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, arc jurassien.ch, Cantons de Vaud, du Jura et de Neuchâtel, régions et association de développement suisses).

La coopération LEADER

Inscrite au cœur des programmes LEADER, la coopération interterritoriale constitue un levier important de l'action du Parc qui permet tout à la fois de mettre en commun les moyens, engager des politiques à des échelles géographiques cohérentes et expérimenter de nouvelles approches. C'est à ces fins que le Parc développe dans le cadre du programme LEADER en cours, une coopération avec le Pays Lédonien sur la thématique de la structuration de la filière lacs rivières et cascades. Une première action structurante issue de cette coopération et des réflexions conduites dans le cadre des ateliers des territoires consiste à développer un produit touristique en écomobilité « Jurassic Vélo tour » à l'échelle du périmètre des Lacs des Montagnes de Jura (du Lac de Nantua au Lac de Malbuisson) et associant dix EPCI du territoire.

Le Programme Life « tourbières et lacs de la montagne jurassienne » et la labellisation « RAMSAR »

Le Programme Life « tourbières et lacs de la montagne Jurassienne » s'est déroulé de 2014 à 2021, il a consisté à restaurer 55 tourbières du massif jurassien franc-comtois, sur 32 communes et 14 sites Natura 2000. Coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, il a associé de nombreux partenaires dont le Parc. 7 000 habitants et élus ont été sensibilisés, 1 050 scolaires et 400 étudiants, ainsi que 1 060 professionnels.

Fort de ce succès, les mêmes partenaires ont souhaité présenter un nouveau projet LIFE sur la restauration des tourbières et les questions de bilan carbone, prévu pour une durée de 7 ans, afin de poursuivre sur cette dynamique très positive.

3 Vers un périmètre d'étude

En 1986, les élus créent, avec le soutien de l'Etat et des Régions, le Parc naturel régional du Haut-Jura. Ce nouveau Parc est alors composé de 37 communes toutes jurassiennes à l'exception de deux d'entre-elles, l'une dans le Doubs, l'autre dans l'Ain. Il était alors le 24^{ème} Parc naturel régional. Très vite, le Parc s'agrandit pour rassembler 48 communes.

En 1998, 96 communes (plus une ville-porte) adhèrent pour mettre en œuvre la seconde Charte du Parc, soit un doublement de la surface et de la population du Parc. Le Parc prend une dimension réellement interrégionale en s'étendant notamment dans l'Ain, en Rhône-Alpes, principalement autour de la Haute Chaîne du Jura. Suite aux différentes adhésions en cours de Charte, le Parc compte 104 communes en 2007.

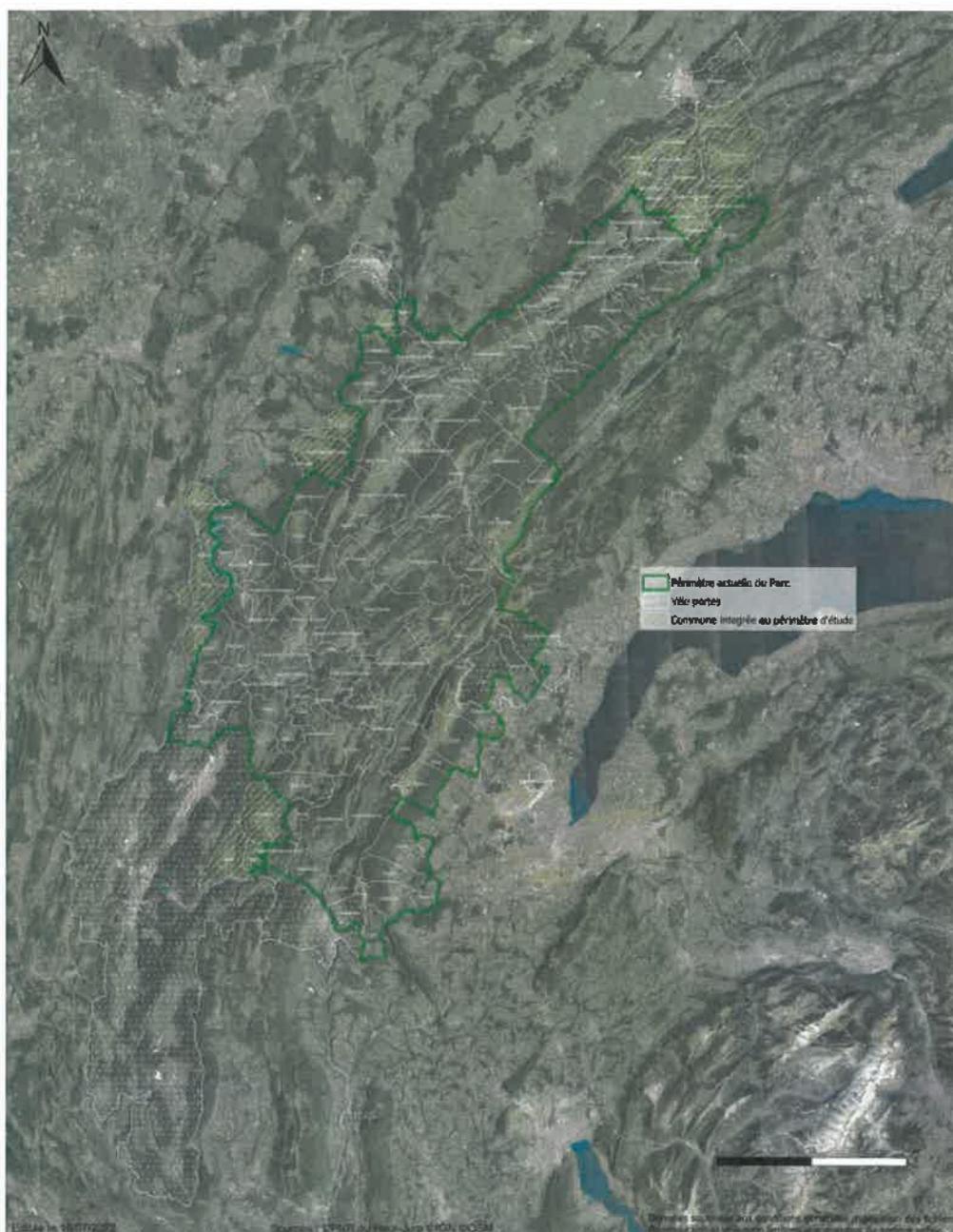
En 2011, le périmètre s'étend en intégrant 6 communes associées sur la Charte précédente, 9

communes nouvelles en particulier sur le secteur du Haut-Doubs, auxquelles se sont ajoutées, en tant que membres du Syndicat mixte, 4 villes portes hors territoire.

Actuellement, le Parc compte :

- 2 Régions : Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté,
- 3 départements : l'Ain, le Jura et le Doubs,
- 106 communes classées (75 communes du Jura, 27 communes de l'Ain et 20 communes du Doubs
et 4 communes associées),
- 10 EPCI,
- 7 villes portes dont 4 hors périmètre

Ce territoire accueille 82 000 habitants et 213 116 habitants en intégrant les 7 villes portes.



3.1 Un nouveau périmètre dans la continuité pour l'élaboration de la Charte 2026/2041

La définition du périmètre d'étude a fait l'objet de trois approches complémentaires :

- une analyse technique
- un examen par le conseil scientifique et prospectif
- un recueil des aspirations des communes à adhérer au périmètre d'étude

Information et concertation préalables à la définition du périmètre d'étude

Fin 2021, après une analyse en interne des étapes et attendus réglementaires de la procédure de révision des Chartes de Parcs naturels régionaux, les premières projections de périmètre d'étude ont pu être posées en prenant en compte les critères techniques imposés (une continuité dans le prolongement du périmètre existant, une extension mesurée et cohérente avec l'identité du territoire labellisé préexistant). Cette première phase a permis de définir un premier budget prévisionnel et engager une réflexion pour s'est accompagnée d'une approche budgétaire et d'une réflexion sur les modalités de pilotage et gouvernance.

Lors du Comité syndical du 5 février 2022, les délégués du Parc naturel régional du Haut-Jura ont été informés du lancement de cette démarche de renouvellement de la Charte, du processus réglementaire, des enjeux et des étapes de travail. Le lancement des travaux a pu être validé ainsi que la perspective d'une demande devant être formalisée lors du Comité syndical fin juin/début juillet 2022 en amont des délibérations régionales et de l'arrêté fixant le périmètre d'étude.

Les modalités plus détaillées de travail, et notamment la consultation des élus des communes pouvant techniquement intégrer le périmètre d'étude, ont été validées lors des Bureaux des mois de mars et avril 2022.

En parallèle, les collectivités adhérentes au Parc naturel du Haut-Jura ont été informées via un courrier du lancement de ce travail. Une newsletter Spécial Charte a également été transmise aux abonnés et mise en ligne sur le site internet du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Concernant le périmètre d'étude, sur la base de l'analyse technique interne, il a été considéré que le recueil des aspirations des communes était un prérequis et motivera finalement l'inscription dans le périmètre d'étude.

Dans un premier temps, compte tenu des compétences transférées à la suite de la loi NoTRE, des entretiens ont été proposés aux Présidents des intercommunalités et Directeurs Généraux. Un échange a également été proposé aux trois départements.

Les communes susceptibles d'intégrer le périmètre d'étude ont pu être identifiées.

Des rencontres ont été ensuite proposées aux dites communes pour présenter les éléments relatifs à la procédure, aux actions et actualités du Syndicat mixte.

Le corpus documentaire permettant de présenter le Syndicat mixte, sa gouvernance, ses domaines d'intervention, son budget et ses statuts a été transmis.

Les perspectives d'adhésion ont été évoquées avec les élus ainsi que les projets et actions pouvant être déployés sur leur territoire.

Il a été signifié l'obligation pour l'obtention du label de satisfaire trois conditions cumulatives conformément à l'article R333-7 du Code de l'environnement à savoir :

- les communes ayant approuvé la Charte représentent au moins les deux tiers des communes comprises dans le périmètre d'étude,
- le territoire des communes ayant approuvé la Charte inclus dans le périmètre d'étude représente au moins les trois quarts de la surface de ce périmètre,
- la population des communes ayant approuvé la Charte représente au moins la moitié de la population de l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'étude.

A leur demande, 4 présentations en Conseils municipaux a permis de répondre aux questionnements précis des élus (Plagne, Saint-Maurice-Crillat, Bonlieu, La Cluse et Mijoux). Suites à ces échanges, il a été sur cette base demandé aux Maires de faire état de leur intérêt à participer à la révision.

Sur les 27 communes contactées :

- 20 ont transmis un courrier ou une délibération actant formellement cette demande,
- 2 ont signifié ne pas souhaiter adhérer au périmètre d'étude et
- 3 n'ont pas donné de réponse formelle et
- 2 annoncent une décision définitive fin juillet.

En juin, le Conseil Scientifique et Prospectif lors de son assemblée générale a pu poser les bases d'une note partagée permettant d'apporter à la fois une analyse des caractéristiques du territoire actuel du Parc naturel régional du Haut-Jura et des critères permettant de confirmer la cohérence d'une intégration au cas par cas.

Cf annexe A : avis du CSP

Cf annexe B : liste des communes nouvelles intégrées au périmètre d'étude

Cf annexe C : Carte du périmètre d'étude

3.2 Proposition d'un périmètre d'étude pour l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du haut jura

Les critères de classement de territoires en Parc naturel régional attendus ont été examinés en continue, à savoir comme mentionné à l'article L 333-1 - IV :... la qualité patrimoniale du territoire, sa cohérence, la qualité du projet de Charte, la détermination des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à mener à bien le projet et la capacité du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc à conduire le projet de façon cohérente.

Il a par ailleurs été vérifié que la cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard du patrimoine naturel, culturel et paysager actuel et futur en tenant compte des éléments pouvant déprécier sa qualité et sa valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés, comme mentionné à l'article R 333-4.

Le territoire retenu pour établir la nouvelle Charte du Parc naturel régional du haut jura représente pour les deux régions Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche-Comté un ensemble remarquable mais fragile. Plusieurs dispositifs de protection et de mise en valeur sont existants ou projetés (éléments patrimoniaux et paysagers inventoriés, protégés ou faisant l'objet d'une gestion qualitative spécifique).

Les échanges avec les collectivités ont permis de confirmer que ce territoire constitue un ensemble identitaire connu et reconnu et dont les spécificités et qualités sont inscrites dans les stratégies de développement locales. La délimitation du territoire tient compte des dynamiques à l'œuvre sur le territoire et notamment des évolutions socio-économiques et de leurs conséquences sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages (interaction ville-campagne, déprise agricole, désertification, polarisation, périurbanisation, développement touristique, ...).

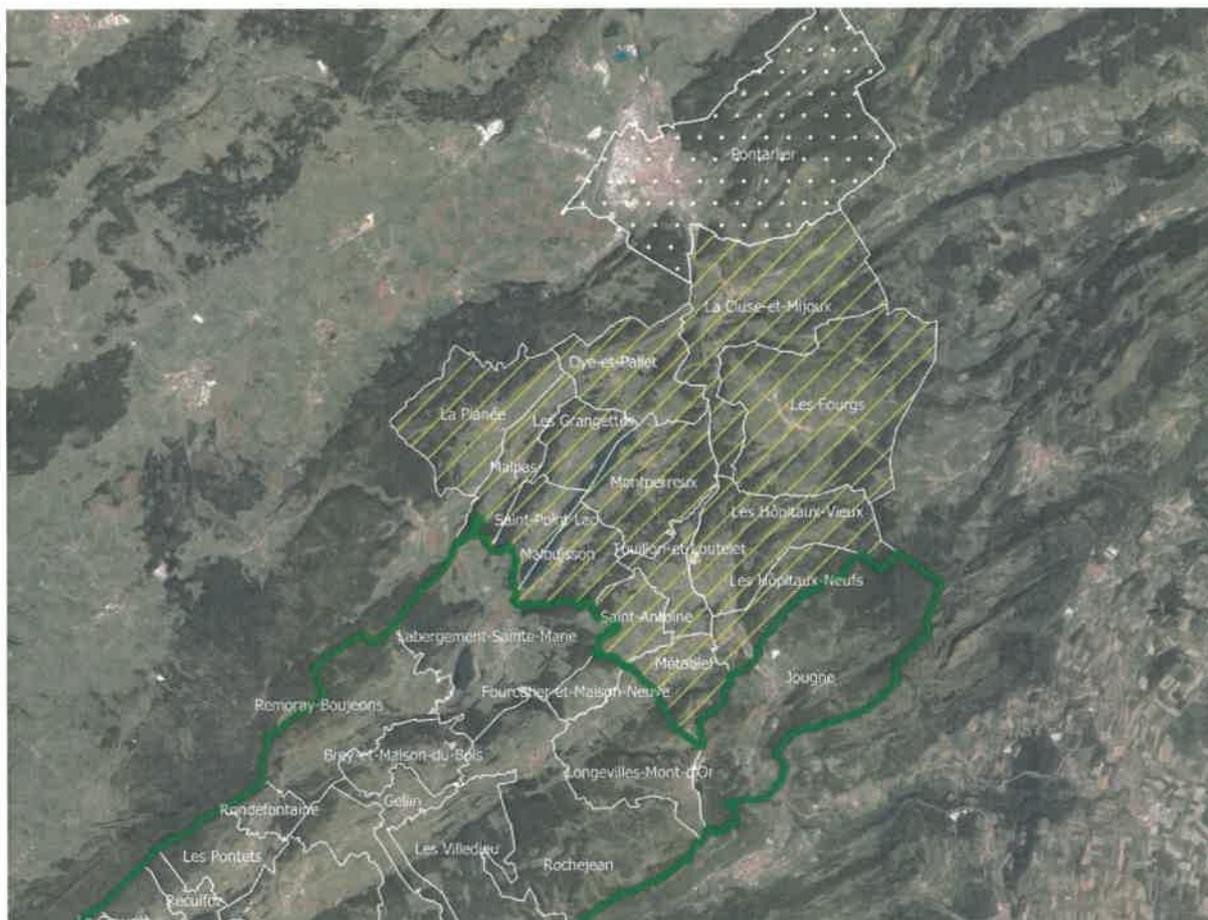
Le périmètre d'étude intègre des communes :

- appartenant aux unités paysagères présentées,
- en contact immédiat avec le périmètre classé actuel,
- dans la continuité des espaces protégés et gérés,

- pouvant participer à des démarches de mutualisation et de coopération pour la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes contractuels à des échelles territoriales cohérentes et complémentaires au périmètre classé.

Présentation des trois secteurs pour lesquels des extensions sont retenues

1- Au nord, dans le département du Doubs



 Périimètre actuelle du Parc
 Commune intégrée au périmètre d'étude

Pour donner suite à une première discussion avec le président de la communauté de communes du Pays des lacs et Montagnes, l'intégration de l'ensemble des communes de cette intercommunalité et de la commune de La Cluse et Mijoux a été étudiée.

Les élus de chaque commune ont confirmé leur volonté d'intégrer ce périmètre d'étude.

-  Ces 14 communes sont localisées dans le prolongement du val de Remoray, un vaste espace ouvert à dominante agricole bordé de massifs forestiers

Les paysages s'inscrivent dans le prolongement de ceux situés plus au sud, caractéristiques à la fois le val et le massif du Risoux.

Les milieux associés au Doubs (lac Saint Point et zones humides) confèrent sa spécificité à ce secteur. L'urbanisation, bien qu'influencée par la proximité de la zone frontalière, reste maîtrisée le long des réseaux ou groupée dans des bourgs qui restent qualitatifs.

Au nord de cet ensemble, la géomorphologie singulière de la cluse ouvre le passage de Pontarlier à la Suisse et dessine un éperon rocheux dominé par le Château de Joux, un symbole fort en entrée de ce périmètre.



Vue Lac saint Point Wikipedia



Les Fourgs

Les Fourgs Site commune

Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte
du Parc naturel régional
du Haut-Jura

Métabief



Site Facebook Station

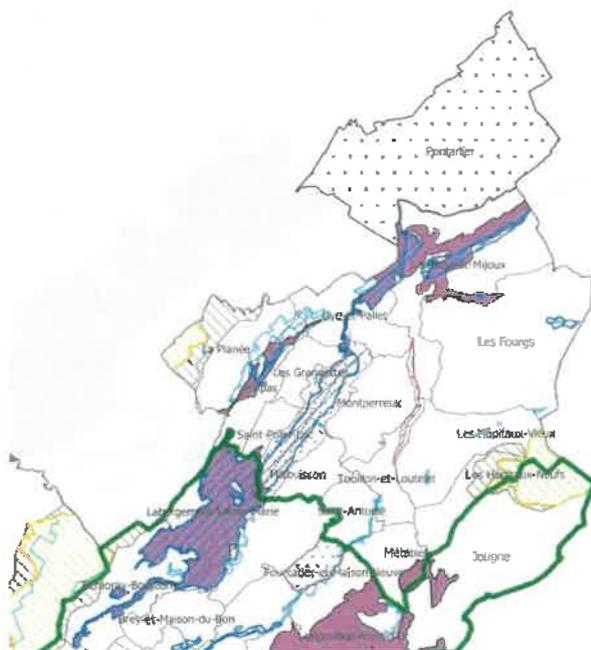
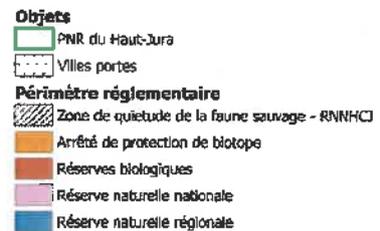
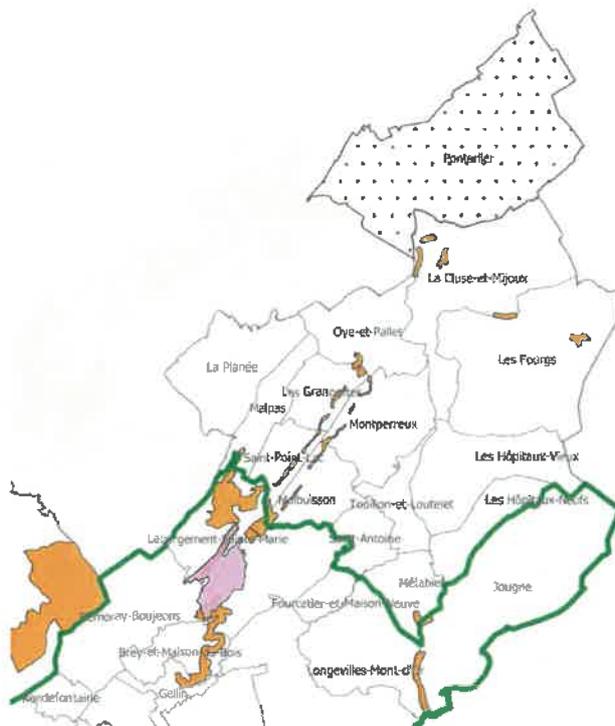
Le château de Joux



Montagnes du Jura

Plusieurs sites sont reconnus pour leur qualité environnementale : arrêté de protection de biotope pour les tourbières des Fourgs, zones humides de Labergement-Sainte Marie labellisés au titre de Ramsar et bénéficiant d'un programme de restauration Life depuis 2014.

Les espèces emblématiques du Parc naturel du Haut-Jura (Gélinotte, chouette chevêchette) trouvent des habitats adaptés dans les massifs forestiers du Risoux et du Mont d'Or.



Ces communes, à l'exception de La Cluse et Mijoux, appartiennent à la Communauté de communes Lacs et montagnes du Haut Doubs.

Cette extension correspond au prolongement de la précédente extension du périmètre qui avait permis à 7 communes d'intégrer le Parc naturel régional du Haut Jura en 2011 : Brey et Maison du Bois, Fouchatier et Maison-Neuve, Jougne, Labergement Sainte Marie, Les Longevilles Mont d'Or, Remoray-Boujeons et Rochejean.

Cette extension permet d'intégrer des communes :

- inscrites dans une unité paysagère remarquable : une géomorphologie spécifique, des points de vues dégagés sur un maillage de bourgs et réseaux intégrés au espaces agricoles, forestiers et naturels,
- offrant un patrimoine bâti marquant dans les centres bourgs et villages
- abritant des milieux naturels riches en termes de biodiversité,
- support d'activités agricoles spécifiques.

Cette extension vise à inscrire les stratégies de développement de l'intercommunalité dans une dynamique d'aménagement du territoire plus large et porteuse des valeurs du Parc.

Participer à l'écriture de la nouvelle Charte est apparue comme essentielle pour conforter la préservation et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers et agir pour inscrire le développement d'activités touristique résolument orientées vers le 4 saisons.

En termes de perspectives d'accompagnement, de partenariats et coopérations, pourraient être mobilisées l'expertise et l'expérience acquises plus spécifiquement dans l'accompagnement du développement des activités de pleine nature à la fois pour la station de Métabief et d'autre part pour les activités touristiques aux abords du Lac de Saint Point, ou la formation des acteurs du tourisme en lien avec le futur programme Life visant à restaurer les tourbières.

2 – Intégration des communes en rive droite de l'Ain et frange ouest du Parc

L'extension est limitée aux communes directement connectées à l'Ain entre le pont de la Pyle et le barrage de Vouglans qui constituent ici deux traits d'union entre les deux rives.

Les communes de Bonlieu et Saint Maurice de Crillat sont enserrées entre les deux reculées (La Planée et Le Vaudioux) deux secteurs très riches en termes d'habitats naturels. Ces deux bourgs ont par ailleurs su préserver leur qualité architecturale et urbaine. La commune du Vaudioux assure la continuité géographique et paysagère entre le secteur des lacs (Le Frasnois Chatel Neuf) et celui des gorges et cascades (les Planches en Montagne).

Ce secteur s'inscrit dans une continuité paysagère des balcons et plateaux des rives de l'Ain et du réseau des lacs.

Les belvédères offrent des points de vue remarquables qui donnent à voir en plans successifs les espaces cultivées puis le territoire montagneux du Parc naturel régional du Haut-Jura.

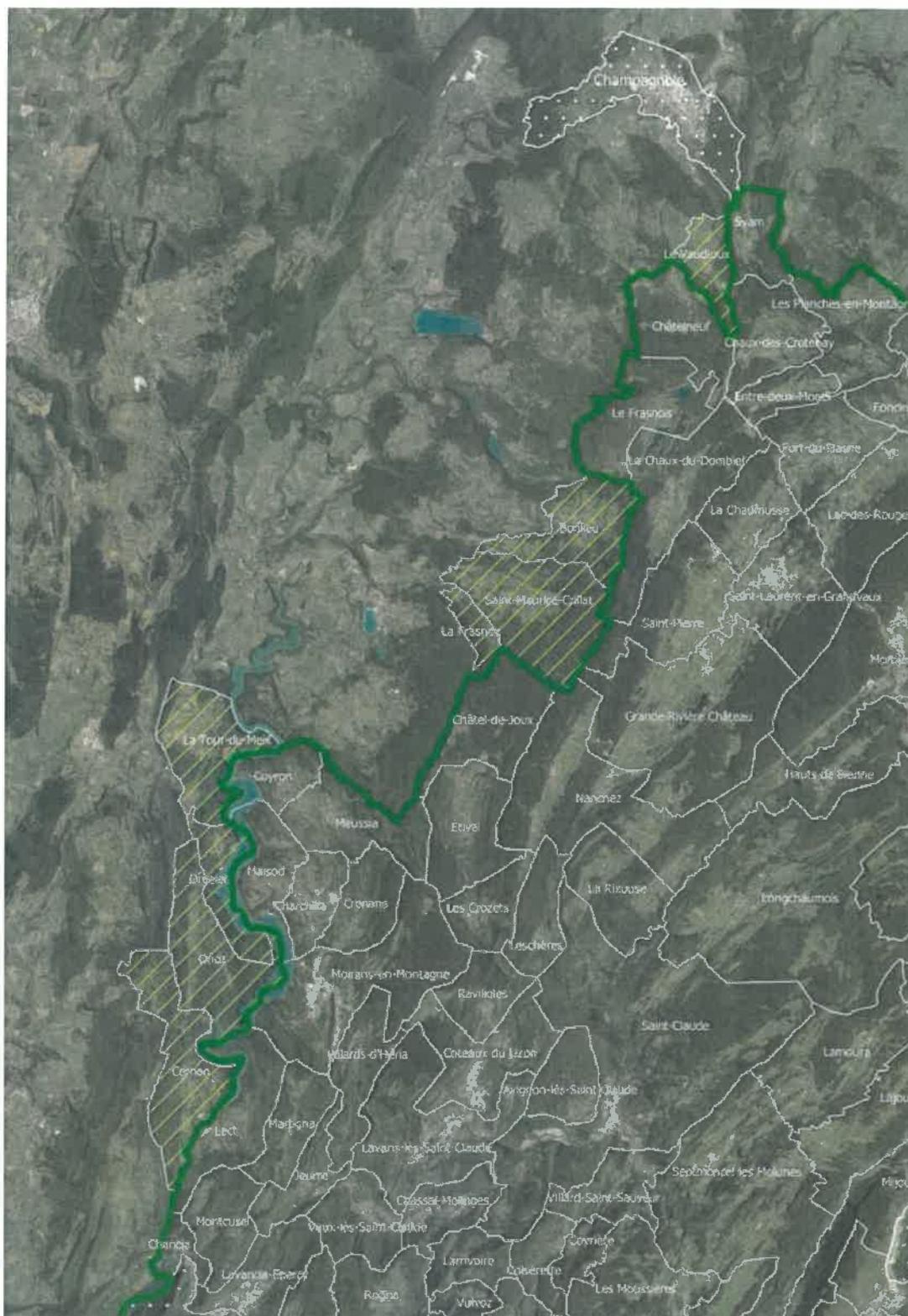
Compte tenu des enjeux liés à la maîtrise de la fréquentation touristique sur les sites sensibles et de conciliation des usages notamment aux abords de lacs, le Parc pourra, au travers son expertise et son expérience, apporter des éléments pour proposer et mettre en place des réponses locales.

En ce qui concerne l'agriculture, les retours d'expérience en matière de gestion et de développement d'une agriculture vertueuse et développement du réseau des producteurs et activités marquées constituent de nouvelles opportunités en faveur d'une alimentation de proximité.

Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

**Révision de la Charte
du Parc naturel régional
du Haut-Jura**



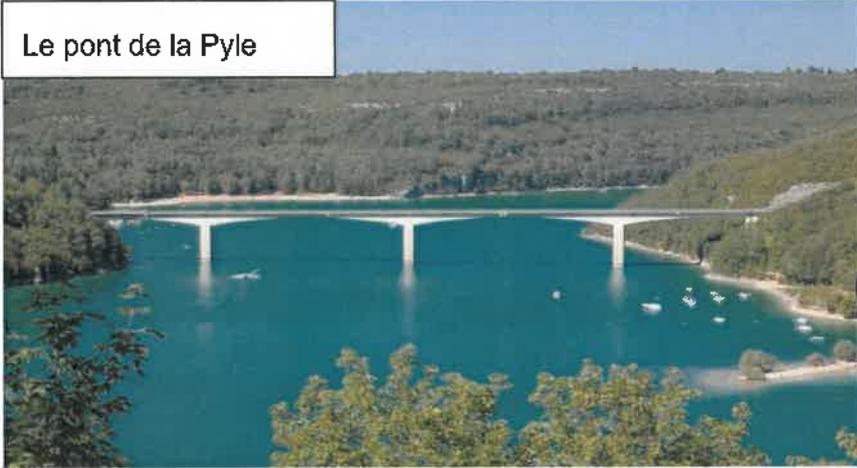
 Périimètre actuelle du Parc
Commune intégrée au périmètre d'étude

Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte
du Parc naturel régional
du Haut-Jura

Le pont de la Pyle



Site Tripadvisor



Site Vue Wikipedia

Bonlieu



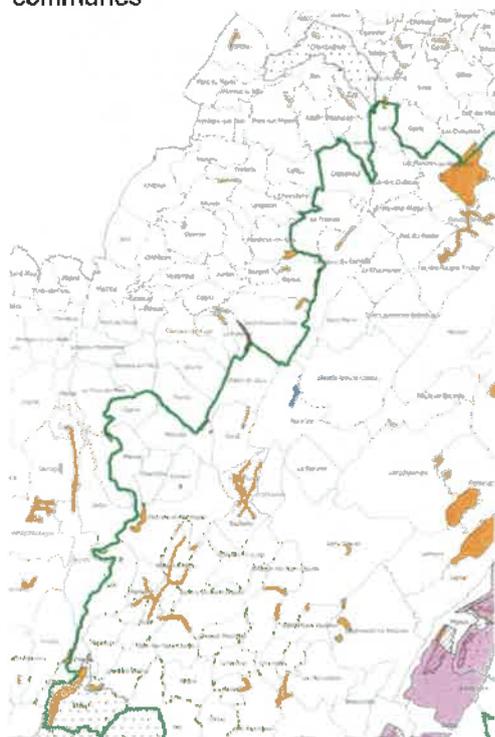
Site France Voyage

Action !

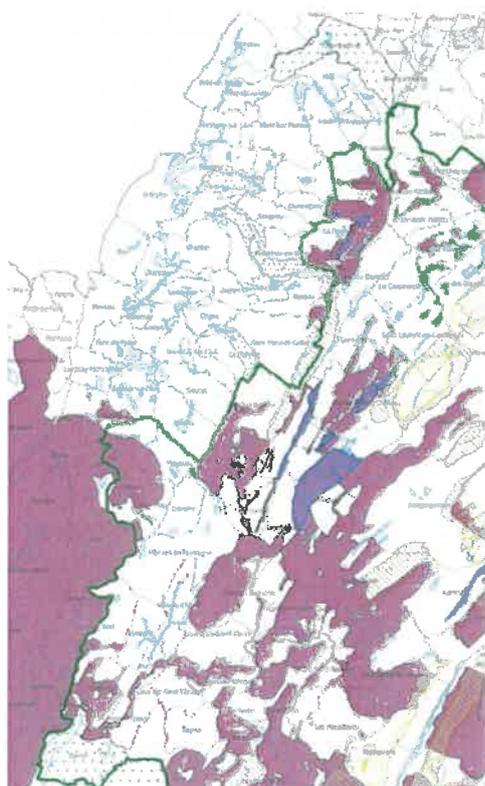
NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura

La qualité environnementale et patrimoniale est au rendez-vous. Plusieurs ZNIEFF, sites Natura 2000 ou encore la présence d'une réserve biologique dirigée sur la commune de Bonlieu confèrent à cette rive une qualité patrimoniale certaine. Les habitats des falaises, corniches calcaires et gorges sont particulièrement riches et répondent aux critères de classement d'un Parc naturel régional. A cela s'ajoutent les lacs et cascades, sites touristiques majeurs qui renforcent l'attractivité de ces communes



- Objets**
- PNR du Haut-Jura
 - Villes portes
- Périimètre réglementaire**
- Zone de quietude de la faune sauvage - RNNHCJ
 - Arrêté de protection de biotope
 - Réserves biologiques
 - Réserve naturelle nationale
 - Réserve naturelle régionale



- Objets**
- PNR du Haut-Jura
 - Villes portes
- Zonages environnementaux**
- Sites natura 2000 (SIC et ZPS)
 - Site RAMSAR
 - ZNIEFF 1
 - Zone de tranquillité des
 - Site inscrit
 - Zone de présence du Grand tétras niveau 1
 - Zone de présence du Grand tétras niveau 2

- **Une extension ponctuelle au sud du territoire sur le département de l'Ain**



 Périmètre actuelle du Parc
 Commune intégrée au périmètre d'étude

Cette extension présente des paysages similaires à ceux des plateaux voisins associant forêts et prairies. Les villages groupés de Plagne ou Charix ponctuent les zones plus planes. Echallon s'inscrit dans la continuité des paysages de Plateau que l'on rencontre sur la commune de Belleydoux et se situe en rive droite de la rivière Semine.

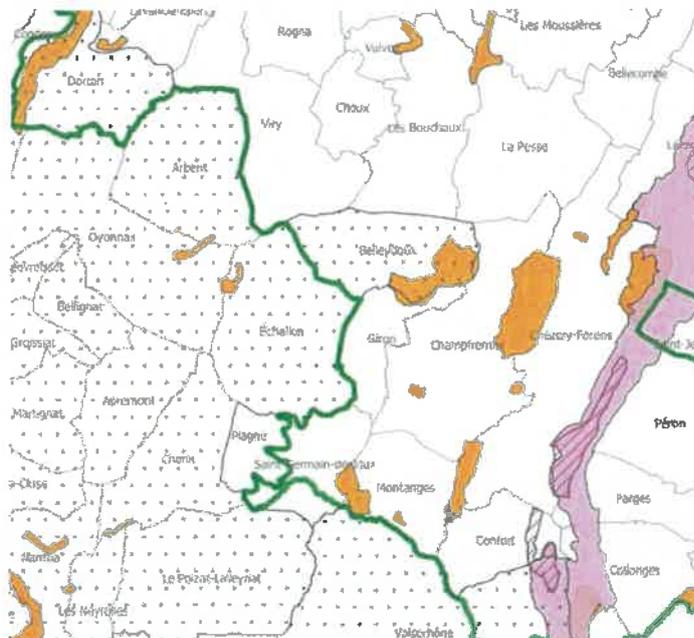
Comme pour l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura les enjeux en matière de gestion forestière se posent et pourront être partagés à une échelle bien plus importante. Là encore les enjeux autour de la gestion de l'eau tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs ou de conciliation usages aux abords du lac Genin font écho aux projets portés par le Parc.

Enfin, la présence du site renommé de Dinoplagne pourra, comme le Château de Joux au nord-est, marquer symboliquement l'entrée sud-ouest du Parc naturel régional du Haut Jura.

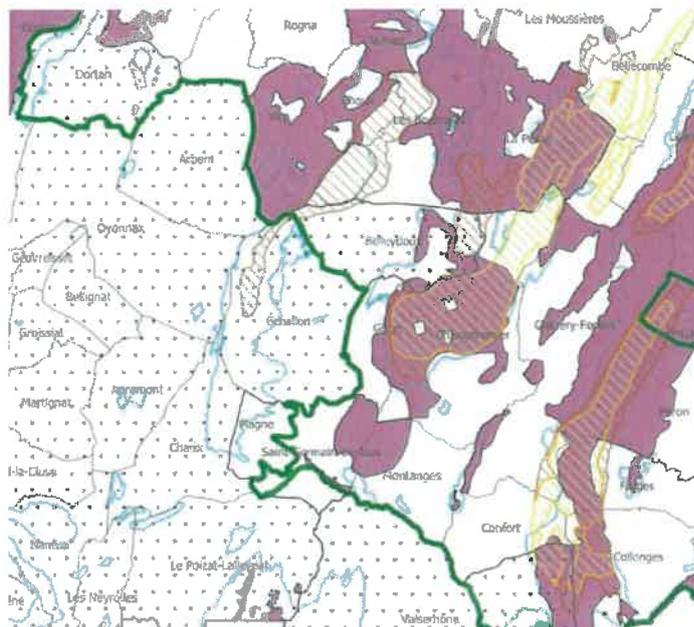
Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura



- Objets**
- PNR du Haut-Jura
 - Villes portes
- Périmètre réglementaire**
- Zone de quiétude de la faune sauvage - RNNHCJ
 - Arrêté de protection de biotope
 - Réserves biologiques
 - Réserve naturelle nationale
 - Réserve naturelle régionale



- Objets**
- PNR du Haut-Jura
 - Villes portes
- Zonages environnementaux**
- Sites natura 2000 (SIC et ZPS)
 - Site RAMSAR
 - ZNIEFF 1
 - Zone de tranquillité des sites inscrits
 - Site inscrit
 - Zone de présence du Grand tétras niveau 1
 - Zone de présence du Grand tétras niveau 2

Action !

NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte
du Parc naturel régional
du Haut-Jura



Le Pays Gessien



Montagne du Jura

Le conseil scientifique et prospectif présente dans l'annexe jointe les principales caractéristiques du territoire du Parc naturel régional du Haut Jura actuel ainsi qu'une méthode permettant de vérifier la cohérence des communes proposées pour intégrer le périmètre d'étude.

Comme indiqué dans l'annexe A, le Conseil Scientifique et Prospectif préconise :

- « - de garder une définition du Haut-Jura fondée sur une géologie et une géomorphologie originale qui déterminent l'occupation du sol (répartition particulière des zones boisées et des zones agricoles, localisation des réseaux viaires et des villages, disponibilité des ressources en eau), une biodiversité très riche, conséquence d'une importante mosaïque d'écosystèmes abritant des espèces emblématiques et créant des paysages originaux et contrastés ;
- de prendre en compte des pratiques agricoles spécifiques, des activités artisanales, industrielles et touristiques ancrées dans un savoir-faire local fortement identifié, un habitat caractéristique de ces zones de moyenne montagne avec des bâtiments de taille souvent importante adaptés aux conditions hivernales, répartis dans des villages et des hameaux et souvent isolés dans les prairies jusqu'en altitude. Enfin une appartenance forte des populations à un environnement particulier, tournées vers les activités de plein air et privilégiant les productions alimentaires locales. »

La mise en œuvre de cette méthode est exposée dans les deux tableaux ci-dessous. Pour chacune des communes, l'attribution de la plus grande cohérence est notée A pour chaque item retenu par le conseil scientifique. Pour chaque commune il apparaît qu'à minima 4 critères obtiennent le score le plus élevé et aucune n'obtient de score défavorable C.

Synthèse par secteur

Secteur	Géographie Occupation du sol	Pratiques et Productions	Pistes pour les partenariats, coopérations et accompagnement
Haut Doubs	Large val Continuité géologique, géomorphologique Réseau hydrographique superficiel Lac et tourbières Maillages viaires et organisation groupée de l'urbanisation Continuum boisé Patrimoine bâti	Productions agricoles Fruitières Activités touristiques de pleine nature Station de Métabief, lac	Mobilité active Tourisme Développement de la coopération franco-suisse Energies renouvelables Agriculture Circuits courts Économie de proximité Gestion cours d'eau
Rive droite Vouglans et frange ouest du Parc	Continuité géologique hydrogéologique et hydrographique Falaises, corniches, Reculées	Activités touristiques de pleine nature Agriculture	Nouveaux partenariats Conservatoire du littoral Poursuite échanges avec EDF Conciliation des usages Agriculture Gestion cours d'eau
Secteur sud	Plateaux et balcons Patrimoine bâti Cours d'eau et lac	Pratiques agricoles Tourisme pleine nature	Tourisme, circuits courts Agriculture Valorisation patrimoniale Gestion cours d'eau

Détails par commune

EPCI	Commune	<u>géo morphologie</u>	<u>Occupation du sol Paysage</u>	<u>Réseau viaire village bourg</u>	<u>eau</u>	<u>biodiversité</u>	<u>agriculture</u>	<u>activités artisanale industrielle touristique savoir-faire</u>
CC LM HD	<u>La Planée</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
	<u>Malpas</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
	<u>Oye-et- Pallet</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
	<u>Les Grangettes</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Saint-Point- Lac</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>
	<u>Montperreux</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Malbuisson</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Touillon-et- Loutelet</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
	<u>Saint- Antoine</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Les Fourqs</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Les Hôpitaux- Vieux</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Les Hôpitaux- Neufs</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Métabief</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>B</u>	<u>A</u>
CA GP	<u>La Cluse-et- Miioux</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
CC PB	<u>Plagne</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
HBA	<u>Charix</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>
	<u>Echallon</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>B</u>

Action !**NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN**Révision de la Charte
du Parc naturel régional
du Haut-Jura

EPCI	Commune	géo morphologie	Occupation du sol Paysage	Réseau viaire village bourg	eau	biodiversité	agriculture	activités artisanale industrielle touristique savoir-faire
CC CN	<u>Le Vaudioux</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
CC TEC	<u>La Tour-de-Meix</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>B</u>	<u>A</u>
	<u>Orgelet</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>
	<u>Onoz</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>
	<u>Cernon</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>
	<u>La Frasnée</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
	<u>Bonlieu</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
	<u>Saint-Maurice-Crillat</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>A</u>	<u>A</u>	<u>A</u>

Couplé à la volonté des élus de ces communes d'adhérer, **le périmètre d'étude proposé pour l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Haut-Jura se compose de 131 communes** (cf. cartes ci-après et tableau des communes en annexe) dont :

- les **106 communes du périmètre classé Parc**,
- les **27 communes** * qui ont exprimé leur souhait de participer pleinement à l'élaboration d'un projet de territoire partagé fondé sur la préservation et la gestion de leurs ressources et de leur cadre de vie.

**Il est à noter que deux communes (Le Vaudioux et Echallon) doivent confirmer leur demande cet été. Dans le cas d'une réponse négative, 129 communes constitueraient le périmètre d'étude.*

Soit un périmètre d'étude :

- comptant 131 communes (soit une augmentation de 23,6 % du nombre de communes par rapport au périmètre d'étude fixé lors l'élaboration de la Charte actuelle),
- couvrant un périmètre de 206 175 hectares (soit une augmentation de 16,5 % de la surface par rapport au périmètre d'étude fixé lors l'élaboration de la Charte actuelle),
- rassemblant 89 049 habitants (soit une augmentation de 15,8 % du nombre d'habitants par rapport au périmètre d'étude fixé lors l'élaboration de la Charte actuelle).

Ces pourcentages sont à pondérer car en moyenne les communes adhérentes actuellement au Parc naturel régional du Haut jura ont

- une population de 732.5 habitants et
- une superficie de 1 669.6 hectares.

Dès lors, pour les communes intégrées au périmètre d'étude

- 16 ont une population inférieure à cette moyenne soit 51% et
- 20 ont une superficie inférieure à la surface moyenne soit 64.5%.

4 Méthode de travail et moyens envisagés pour l'élaboration de la Charte 2026-2041

Comme le prévoit le III de l'article R 333-5 du Code de l'environnement, dès la prescription de la mise en révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura, les Conseils régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté, **une convention définira plus précisément le processus, le calendrier et les modalités (y compris financières) de révision de la Charte.**

4.1 La gouvernance, le pilotage et l'animation de la révision de la Charte

Afin de s'assurer du bon déroulement de cette révision sur la durée, la mise en place de la comitologie ad hoc a été retenue lors du Bureau du 6 mai 2022.

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage a vocation à s'assurer du bon déroulement de cette révision en accord avec le calendrier, le budget et les modalités de concertation et d'information. Il sera chargé de :

- Suivre la progression de la révision de la Charte, les étapes inscrites au planning
- Faire le point sur l'avancée et la présentation des livrables prévus
- Suivre la consommation du budget défini initialement et alerter les financeurs en cas de difficultés
- Arbitrer sur les sujets bloquants et impactant le déroulement du projet
- Affecter les ressources nécessaires à la progression du projet

Les réunions du COPIL se tiendront à chaque étape de la révision de la Charte afin de valider le contenu du document et les modalités de travail pour l'étape suivante.

Sa composition :

- La Présidente et les Vice-Présidents du Parc,
- Le Préfet de Région coordonnateur ou son représentant,
- Les Présidents des Régions, ou leur représentant
- Les Vice-Présidents des Régions en charge des Parcs,
- Les Présidents des Départements de l'Ain, du Jura, du Doubs ou leurs représentants,
- Les Députés et Sénateurs du territoire,
- Les Présidents des 10 Communautés de communes du périmètre d'étude ou leurs représentants
- Le Président du Conseil Scientifique et Prospectif u Parc ou son représentant,
- Les membres du Bureau exécutif du Parc.
- En tant que besoin et sur invitation de la Présidente toute personne ressource reconnue pour son expertise utile au bon déroulement du projet.

Le Comité de Pilotage est présidé par la Présidente du Parc.

Le Comité de coordination technique

Le Comité de coordination technique (COTECH) a une vocation plus opérationnelle ; il prépare les décisions qui seront proposées au COPIL.

Il sera chargé :

- du suivi régulier de la réalisation des travaux
- des décisions relevant de sujets opérationnels et fonctionnels
- des présentations des arbitrages relevant du ressort du COPIL en amont de celui-ci,
- de la coordination des prestataires et des agents impliqués
- de la coordination et préparation des ateliers, temps de concertation...

Il se réunit a minima en amont de chaque COPIL.

Sa composition :

- La Directrice du Parc et l'équipe projet interne,
- Les Directeurs de services des régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes en charge des Parcs naturels régionaux ou leurs représentants
- Les Directeurs de services des Départements du Jura, de l'Ain et du Doubs en charge des Parcs naturels régionaux ou leurs représentants
- Les DGS des Communautés de communes du périmètre d'étude ou leurs représentants,
- Les directeurs de services des DREAL Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes en charge des Parc naturel régionaux ou leurs représentants, du SGAR Bourgogne Franche-Comté, et du Commissariat de massif du Jura.
- En tant que besoin et sur invitation de la Directrice du Parc toute personne ressource reconnue pour son expertise utile au bon déroulement du projet.

Le Comité de coordination technique est animé par la Directrice du Parc.

Le Comité syndical

Le comité syndical installé depuis la création du Parc naturel régional du Haut-Jura, reste l'instance de validation des documents (dossier de demande de renouvellement du label, projet de Charte, Charte arrêtée.). Sa composition reste conforme aux statuts actuels du Syndicat mixte. Il se réunit a minima 3 fois par an.

Les ateliers territoriaux

L'atelier territorial a vocation à recueillir les contributions de l'ensemble des partenaires et adhérents dans un format participatif.

Ils seront proposés sur le territoire sur 4 lieux distincts et pour chaque étape clef de la révision de la Charte (diagnostic, enjeux vocations, actions) pour aborder les spécificités des dynamiques et enjeux locaux. Ce format délocalisé vise à faciliter la présence du plus grand nombre.

Un webinaire de synthèse des ateliers à chaque étape sera proposé pour partager les résultats et appréhender au mieux les contributions des autres secteurs du Parc avec leur diversité et les points de convergence qui ont pu se dégager.

Il réunira notamment les représentants des :

- régions, départements, intercommunalités, Pays, SCoT, communes,
- chambres consulaires,
- services de l'État : DREAL, DRAAF, DDT, SGAR, Préfectures, Sous-Préfectures, Commissariat au massif, ABF,

- interprofessionnels,
- syndicats et sociétés mixtes,
- agences (ADEME, ARS, AE, ARB)
- offices et établissements publics,
- socio-professionnels, associations et collectifs, gestionnaires de réseaux

Des échanges thématiques complémentaires pourront être proposés en tant que besoin à destination des partenaires techniques du Syndicat mixte du Parc. Ils viseraient à débattre des champs d'actions et des orientations techniques de la future Charte et d'identifier la nature des partenariats à mettre en place pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Conseil Scientifique et Prospectif

Le Conseil Scientifique et Prospectif du Parc naturel du Haut-Jura, a été installé en février 2020 et conserve sa fonction consultative qui justifie l'utilisation du terme « conseil » et non « comité ». Rattaché au Comité syndical, il vise à aider le Parc et doit adhérer à ses valeurs. Il a vocation à assurer quatre missions générales :

- Eclairage scientifique et prospectif : apporter un regard scientifique collectif sur les enjeux auxquels est confronté le territoire et sur les grandes orientations prises par le Parc pour répondre à ces enjeux, en utilisant entre autres les démarches prospectives.
- Interface avec le monde de l'enseignement et de la recherche : créer, entretenir et approfondir les liens du Parc avec le monde de la recherche pour développer les sujets d'études et de recherche sur le territoire, et aiguiller vers les ressources scientifiques nécessaires aux projets et actions du Parc.
- Pédagogie et publications : contribuer à faire connaître et valoriser les apports de la recherche au territoire, à promouvoir la culture scientifique et technique, participer à la mission du Parc en matière d'éducation, information, sensibilisation des citoyens et des acteurs du territoire, notamment à travers des publications dédiées.
- Evaluation et valorisation : accompagner le Parc dans sa mission permanente d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et participer à la valorisation des démarches de recherche engagées à travers les actions du Parc.

Il est sollicité pour apporter son éclairage et analyse critique aux étapes clefs de la révision. Dans ce cadre, il a été sollicité pour transmettre une note relative à la pertinence de l'intégration des communes dans le périmètre d'étude. Il est ensuite prévu des contributions sous forme de notes d'enjeux, d'auto-saisine. Les membres seront également sollicités pour animer et interagir lors de réunions des instances politiques ainsi que lors d'événements grand public en fonction de leur disponibilité.

4.2 La concertation, l'information et la communication

Pour répondre à l'objectif de concertation citoyenne, et favoriser une appropriation collective du projet de territoire, plusieurs formats sont à ce stade retenus dont les vocations et cibles sont complémentaires :

- **une enquête en ligne pour recueillir les avis du grand public, habitants du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura.** Elle pourrait être lancée dès le début des travaux après la sélection du prestataire qui réalisera à la fois la conception de cette enquête et son suivi. Ce support (questionnaire) pourra ensuite être utilisé pour toutes les conférences débats et ateliers pour enrichir en continu l'écriture de la Charte.
- **des conférences débats en lien avec les partenaires** (support, film, intervention conférencier, événement culturel...). Le public sera invité à débattre, formuler des attentes, des

objectifs qui font sens pour le territoire du Haut-Jura. Cette contribution sera traitée puis présentée aux membres du COPIL. Des restitutions sont prévues pour les participants (envoi dématérialisé).

- **une proposition d'accompagnement spécifique pour recueillir les contributions du public jeunes adultes.** Il s'agirait de constituer un panel puis recueillir des points de vue différents en prévoyant une animation visant à garantir la meilleure compréhension et appropriation de la démarche et au final production de livrables.
- **Une fête du Parc en fin de procédure pour acter la validation de la nouvelle Charte et maintenir une communication active autour de ce projet de territoire.**

En matière de communication :

- **une newsletter trimestrielle** présentera les résultats et événements discussions à venir. Cette newsletter sera transmise aux abonnés et accessible sur le site Internet du Parc naturel du Haut-Jura
- **des publications sur les réseaux sociaux** seront également réalisées.

Ces différentes modalités resteront conditionnées par le budget mobilisable ainsi que sur la faisabilité technique et la validation politique.

4.3 Les moyens dédiés

4.3.1. La mobilisation de l'ingénierie du Syndicat mixte du Parc

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses 4 objets, le Syndicat mixte dispose de 45 emplois permanents, répartis sur les missions affectées à la mise en œuvre de toutes les missions de la Charte actuelle en incluant les emplois spécifiques pour assurer la conduite de programmes d'actions particuliers (Natura 2000, animateur des plans nationaux) et l'exercice de la compétence GEMAPI transférée au Syndicat mixte du Parc pour deux bassins versants

Compte tenu de la diversité des enjeux actuels et pressentis sur le territoire en matière de « transition et d'adaptation au changement climatique », ainsi que de dimension transversale des politiques publiques, une partie de l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc sera mobilisée, en plus du chargé de mission dédié à la coordination de la révision de la Charte et de la Directrice qui assurera la coordination technique et administrative de la procédure.

Annexe D Organigramme du Parc naturel régional du Haut Jura

4.3.2. La nécessité d'un poste dédié

Pour piloter l'ensemble des prestataires pressentis, animer des temps de travail, la concertation avec les partenaires et en réaliser la synthèse, organiser les temps d'information et rédiger les documents constitutifs de la Charte 2026-2041, il a été retenu de recruter un chargé de mission dédié « coordination Charte ». Le coût de ce poste est pris en charge dans le cadre du budget du Parc.

4.3.3. Des financements dédiés à mobiliser

Sur la base des études déjà réalisées et du fonctionnement en interne présenté ci-dessus, il a été retenu un budget de 295 000 € pour le renouvellement de la Charte du Parc naturel du Haut-Jura.



NOUS POUVONS INVENTER LE PARC DE DEMAIN

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura

Ce budget est reparti comme suit :

Etudes	110 000
Evaluation	50 000
Mise à jour diagnostic	20 000
Enjeux / vocations	40 000
Concertation	100 000
Enquête en ligne	15 000
Animation ateliers (4 séries de 4/16)	50 000
Conférenciers (12 réunions)	20 000
Fête Parc	15 000
Communication	40 000
Charte graphique	10 000
Impression / cartes posters/maquette	20 000
Livrets Supports fiches	5 000
Vidéos	5 000
Plan Parc/ Cartes Charte	20 000
Etudes complémentaires (prospective)	30 000
Evaluation environnementale	35 000
TOTAL	335 000
Enquête publique	70 000
Charge de mission Coordination Charte	225 000

La répartition annuelle prévisionnelle est exposée ci-dessous.

		2022	2023	2024	2025	2026
Etudes	110 000					
Evaluation		50 000				
Mise à jour diagnostic			20 000			
Enjeux / vocations			40 000			
Concertation	100 000					
Enquête en ligne			10 000	5 000		
Animation ateliers (4 séries de 4/16)			40 000	10 000		
Conférenciers (12 réunions)			10 000	10 000		
Fête Parc						15 000
Communication	40 000					
Charte graphique		10 000				
Impression / cartes posters/maquette			15 000	5 000		
Livrets Supports fiches			5 000			
Vidéos			2 000	3 000		
Plan Parc/ Cartes Charte	20 000			20 000		

Études complémentaires (prospective)	30 000		20 000	10 000		
Evaluation environnementale	35 000		35 000			
Total	335 000	60 000	197 000	63 000		15 000
Chargé mission Coordination	225 000	22 500	67 500	67 500	67 500	
Enquête publique	70 000				70 000	

Comme cela est retenu par les régions, une participation financière exceptionnelle à la fois du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté sera sollicitée afin de couvrir en grande partie :

- Les coûts des études nécessaires à l'élaboration de la nouvelle Charte ;
- Les coûts pour diffuser l'information, animer les différents temps d'échanges avec les habitants et les ateliers de travail aux étapes clefs de la révision ;
- Les frais de l'enquête publique

Le financement du poste dédié sera pris en charge par le Syndicat mixte du Parc.

4.3.4. Les autres ressources

Plusieurs Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes sont en passe de finaliser leur révision de Charte en 2023 (Alpilles - Chartreuse - Grands Causses - Vexin français - Massif des Bauges) ou comme le Parc naturel du Haut-Jura ont une échéance en 2026 (Camargue - Gâtinais français – Livradois-Forez - Pyrénées Catalanes - Périgord-Limousin - Haute-Vallée de Chevreuse – Ardennes). Leur retour d'expérience et les échanges (déjà en cours) contribueront à conduire au mieux l'élaboration du projet de Charte 2026-2041 du Parc du Haut-Jura, en lien avec les services du Conseil régional et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

De même, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France propose un appui aux Syndicats mixtes de Parcs engagés dans la révision de leur Charte.

La tenue de journées d'informations avec les référents techniques en charge des projets de Parcs et des révisions de Chartes au sein de la Fédération et les échanges au sein de la Commission thématique « Charte et Syndicats mixtes », constitueront une plus-value non négligeable dans la conduite de la procédure pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional.

Avis du CSP sur le périmètre du Parc et ses extensions éventuelles

L'identité du Parc Naturel Régional du Haut Jura se fonde sur deux critères principaux et combinés : le relief et le paysage.

Ces deux critères mettent en évidence une nette rupture de modelé entre les bas plateaux de l'ouest du massif et les plateaux plus élevés en altitude, plus fracturés et plus étroits s'élevant jusqu'à la haute-chaîne caractérisée par une succession de plis anticlinaux et synclinaux, et d'un cortège géomorphologique remarquable (vaux, monts, cluses, combes, crêts, etc.). Cette rupture de relief marque également la végétation, entre des forêts dominées par les feuillus (chênaies-charmaies et hêtraies) et celles peuplées de résineux (hêtraies-sapinières et pessières à érable) qui font place progressivement aux pelouses sommitales par l'intermédiaire des pâturages boisés (ou « prés-bois ») dominés par l'épicéa, essence emblématique du massif jurassien. Ainsi, cette distinction entre deux types de relief différencie nettement les paysages identitaires du Parc. Cette limite géomorphologique définissant le *haut Jura* permet aussi de transcender les limites départementales et régionales.

Ces deux critères doivent s'enrichir d'autres caractéristiques communes touchant à l'environnement, l'organisation des activités humaines dans la structure du relief, la richesse des espaces agricoles et la qualité de leurs productions, l'originalité du réseau industriel et artisanal, le tourisme d'été et d'hiver, les mobilités des pendulaires frontaliers autant que des touristes et le patrimoine bâti.

Le massif du Jura est un pays calcaire, ce qui a fortement conditionné son environnement naturel, ainsi que les activités humaines qui s'y sont développées et donc son paysage. Les formes structurales qui fondent l'identité géomorphologique du Jura (monts, vaux, combes, cluses, crêts, mais aussi falaises et corniches rocheuses) déterminent depuis longtemps les pratiques agricoles et sylvicoles : les prairies et l'habitat se concentrent dans les vaux, les combes et sur les versants marneux des vallées, les massifs forestiers occupent les monts généralement dominés par des sols peu épais et des assises calcaires karstifiées, tandis que les crêts accueillent les pâturages d'estive. Des événements géologiques récents comme la dernière glaciation ont également modelé le territoire et conditionné l'organisation complexe et remarquable des hydrosystèmes.

Le karst, caractéristique de ce pays calcaire, est déterminant pour la circulation de l'eau qui s'infiltre rapidement sur les reliefs, alimente des systèmes souterrains cloisonnés et ressort dans les vallées dont les sources contribuent au réseau hydrographique superficiel. Les lacs, les tourbières et les zones humides qui occupent souvent le cœur des combes et des vaux enrichissent le paysage.

Ces forts contrastes sur un espace relativement restreint contribuent à la renommée et l'identité du haut Jura.

La géomorphologie impacte également les voies de circulation et l'accessibilité du massif. Deux grands axes de circulation principaux est-ouest conditionnent une organisation des bassins de vie.

Le haut Jura est aussi caractérisé par son climat particulier, tempéré océanique montagnard avec certains degrés de continentalité. Ce territoire de moyenne montagne est marqué par des précipitations abondantes et régulières, des hivers rigoureux et des étés chauds dont dépendent les activités humaines, notamment l'agriculture et le tourisme, et forgent une identité construite durant des siècles par les habitants très attachés à ce territoire si particulier.

La limite actuelle du parc intègre la haute-chaîne plissée et pour partie sa limite ouest qu'est l'étroit plateau de Champagnole. Celui-ci est bordé par un ensemble de reculées qui sont drainées par les affluents de rive gauche de l'Ain. Cette continuité géologique, hydrogéologique et hydrographique semble suffisante pour proposer que le cours de l'Ain constitue une limite environnementale pertinente du Parc sur son versant ouest.

Cette région est aussi marquée par sa longue frontière avec la Suisse, dont les effets restent difficiles à maîtriser à l'échelle du Parc. Ceux-ci se traduisent notamment par des déplacements pendulaires dominés par l'automobile. Malgré la mise en œuvre d'actions concrètes, le covoiturage reste encore limité en raison de la dissémination de l'habitat et de l'emploi tandis que les transports en commun en forte déprise (notamment ferroviaire) et/ou limités aux missions touristiques et scolaires, ne permettent pas de soutenir ces navettes quotidiennes transfrontalières. En outre, des différences de niveaux de vie apparaissent entre frontaliers et travailleurs locaux, qui font peser des risques de fracture sociale importants.

Comme nous l'avons déjà souligné, la géomorphologie du haut Jura a une influence majeure sur l'implantation des zones forestières et des terres agricoles.

Les forêts se développent aujourd'hui essentiellement sur les monts (anticlinaux). La moitié de ces forêts sont des hêtraies-sapinières à épicéa ; les pessières sont également très présentes. Le reste des boisements est constitué de hêtraies, voire de hêtraies-chênaies-charmaies dans les régions marginales de plus basse altitude, de chênaies sèches sur les corniches bien exposées, de fillaies et d'érablaies sur les éboulis des fortes pentes. Les crêts d'altitude abritent de rares pinèdes de pin à crochet. Une partie de ces espaces forestiers se retrouve également au fond des combes où des forêts humides se développent en bordure de lacs et des nombreuses tourbières et marais.

Les forêts de résineux et les forêts mixtes sont pour la plupart exploitées et gérées en futaies irrégulières mélangées de hêtre, sapin et épicéa (surtout dans le département du Jura). Les futaies régulières d'épicéa ou de sapin sont la conséquence de plantations sur les plateaux et dans les combes historiquement agricoles.

Le réchauffement climatique a déjà - et aura encore plus dans un avenir proche - une influence sur la santé et l'évolution des espaces forestiers. Les gestionnaires devront gérer et s'adapter à ces changements.

Les activités agricoles se concentrent principalement dans les zones basses du relief que sont les vallées synclinales et les combes d'érosion qui se développent parfois au cœur des anticlinaux. Elles concernent principalement les prairies permanentes semi-naturelles dont le maintien devrait être un critère important d'intégration au Parc. Plus précisément, il existe un gradient allant des « parcours », généralement des pâturages boisés sur des communaux, aux prairies temporaires (labourées et semées), en passant par des pâturages plus ou moins

fertilisés, des prairies permanentes de fauche à flore diversifiée et des prairies permanentes fauchées et pâturées, très fertilisées et de faible valeur écologique.

La vocation agricole laitière-viande (et beaucoup moins l'activité céréalière) et le pâturage boisé, emblématique de l'histoire agricole locale, doivent être préservés car ils sont la signature des paysages du haut Jura et abritent une très riche biodiversité.

L'agriculture est rythmée par le caractère montagnard du climat, notamment hivernal. Les printemps tardifs retardent la fenaison et limitent le nombre de fauches. L'abondance et la bonne répartition annuelle des précipitations atténuent les effets des sécheresses estivales. Toutefois, les changements climatiques et de nouvelles pratiques agricoles rendent ces effets de moins en moins visibles.

La spécificité des estives d'altitude est aussi la marque du territoire du Parc ; cette pratique assure une biodiversité très riche des zones sommitales.

La production de fromages au lait cru, bien que non-exclusive, est une des caractéristiques du haut Jura allant jusqu'à des stratégies pour sélectionner et valoriser des fromages dits de montagne. Le haut Jura est le lieu d'origine des fromages AOP Mont d'or et Bleu de Gex. La zone AOP Comté représente un territoire beaucoup plus vaste s'étendant jusque dans la plaine, très au-delà de limites du Parc.

La grande diversité des milieux (forestiers, semi-forestiers, humides, agricoles...) est à l'origine d'une mosaïque d'écosystèmes exceptionnelle abritant une biodiversité très riche qu'il est aussi impératif de préserver. Certaines espèces animales (grand tétras, gélinotte des bois, lynx...) et végétales (gentiane jaune, narcisse des poètes, saxifrage œil de bouc...) sont emblématiques voire même identitaires du haut Jura mais souvent fortement menacées.

L'identité du Parc se retrouve aussi dans le patrimoine bâti. Les villes les plus importantes occupent les vallées ; le reste du territoire est jalonné de villages, de hameaux et d'un habitat dispersé dans les combes. La taille des fermes est importante, héritage de l'époque où les familles co-habitaient avec le bétail dans le même bâtiment. L'habitat est adapté au climat, à l'exemple des vastes toits protecteurs et de l'utilisation des tavaillons en façade, et aux pratiques agricoles (ponts de grange). Le parcellaire actuel et ancien est souvent souligné par des murs de pierres sèches.

Les habitants du haut Jura défendent une véritable « identité jurassienne ». Ils sont fiers d'habiter un territoire original, apparemment préservé et parfois rude, à l'image des hivers froids et neigeux auxquels ils se sont parfaitement adaptés. Ce contexte particulier a créé un imaginaire spécifique ancré dans une longue histoire. Le bien-vivre local s'exprime dans un choix abondant de pratiques sportives de plein air, en hiver comme en été, mais aussi par une volonté de consommer local, de défendre les produits locaux et d'utiliser d'abord les ressources de ce territoire unique.

L'activité artisanale a longtemps été liée à la longue période hivernale d'où sont issues de petites productions localisées puis des établissements plus importants qui restent souvent spécialisés sur un nombre ciblé de produits. La capacité de reconversion économique de ce territoire est un atout local indéniable même si les problèmes d'accessibilité demeurent.

Des industries importantes marquent le territoire (signalisation routière, lapidaire, jouets, plasturgie...) au côté de sociétés de sous-traitance de très grandes marques de luxe (horlogerie, bijouterie...).

Le bassin d'emploi est fortement influencé par la présence de la Suisse qui fournit un nombre important d'emplois.

La spécificité industrielle et artisanale permet également une offre de formation originale (lunetterie, microtechniques). La richesse naturelle de cette moyenne montagne a aussi permis le développement de formation autour des activités sportives.

L'économie locale est également étroitement liée au bois : bois-énergie, bois de constructions comme de nombreuses productions plus spécialisées issues d'une longue tradition de savoir-faire : tavaillons, lutherie, tournerie, sangles à fromage...

Le territoire du haut Jura se singularise bien sûr par son économie touristique en pleine mutation et pleine expansion. À l'origine surtout hivernale, l'offre touristique s'est diversifiée vers les activités propres aux moyennes montagnes : randonnées et tourisme vert, de plus en plus attractives. Cette évolution des pratiques et de l'offre touristique, conséquence entre autres du réchauffement climatique, va se poursuivre. Contrairement à d'autres parties du massif jurassien, les activités liées à l'eau (baignade et sports nautiques) sont encore limitées mais prendront vraisemblablement de plus en plus d'importance dans un avenir proche. Cette offre touristique en expansion (tant en nombre de touristes qu'en terme de répartition dans l'année) génère une demande locative croissante qui doit se combiner avec une économie d'hébergement des frontaliers.

En conclusion, interrogé sur le périmètre du Parc et les extensions éventuelles, le Conseil Scientifique et Prospectif du Parc Naturel Régional du Haut-Jura préconise :

1/ de garder une définition du haut Jura fondée sur une géologie et une géomorphologie originales qui déterminent l'occupation du sol (répartition particulière des zones boisées et des zones agricoles, localisation des réseaux viaires et des villages, disponibilité des ressources en eau), une biodiversité très riche conséquence d'une importante mosaïque d'écosystèmes abritant des espèces emblématiques et créant des paysages originaux et contrastés ;

2/ de prendre en compte des pratiques agricoles spécifiques, des activités artisanales, industrielles et touristiques ancrées dans un savoir-faire local fortement identifié, un habitat caractéristique de ces zones de moyenne montagne avec des bâtiments de taille souvent importante adaptés aux conditions hivernales, répartis dans des villages et des hameaux et souvent isolés dans les prairies jusqu'en altitude, enfin une appartenance forte des populations à un environnement particulier, tournées vers les activités de plein air et privilégiant les productions alimentaires locales ;

2/ de se servir des thèmes listés dans les points 1 et 2 pour évaluer l'entrée possible de nouvelles communes. Ces indicateurs peuvent d'ailleurs être décomposés à l'exemple des modes de production locale qui pourraient être individualisés (pratiques et produits agricoles, filière bois, artisanat, production industrielle...). Pour chaque extension demandée, chaque thème choisi pourrait se voir attribuer des notes (A, B, C par exemple). La décision finale des élus pourrait alors s'appuyer sur cette évaluation (nombre de A, de B, de C ; C pouvant être une note éliminatoire). L'extension pourrait alors être déclarée pertinente ou pas et sera ainsi considérée comme recevable ou non.

ANNEXE B

DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL PNR - VOLET PÉRIMÈTRE ÉTUDE
POSITIONNEMENT DES COMMUNES

EPCI	Communes	Avis communes	Population	Surface (ha)
CC LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS	La Planée	Favorable	314	1300
	Malpas	Favorable	282	578
	Oye-et-Pallet	Favorable	735	1045
	Les Grangettes	Favorable	288	538
	Saint-Point-Lac	Favorable sur le principe	287	452
	Montperreux	Favorable	870	1161
	Malbuisson	Favorable	849	660
	Touillon-et-Loutelet	Favorable sur le principe	270	472
	Saint-Antoine	Favorable sur le principe	339	451
	Les Fourgs	Favorable	1396	2799
	Les Hôpitaux-Vieux	Favorable sur le principe	460	1421
	Les Hôpitaux-Neufs	Favorable	917	656
Métabief	Favorable	1268	576	
CC GRAND PONTARLIER	La Cluse-et-Mijoux	Favorable	1308	2250
PAYS BELLEGARDIEN	Plagne	Favorable	141	620
PAYS DE GEX AGGLO	Saint-Jean-de-Gonville	Défavorable	1823	1236
HAUT-BUGEY AGGLO	Charix	Favorable	281	1827
	Echallon	En attente	750	2809
	Arbent	Défavorable	3356	2349
CHAMPAGNOLE NOZERROY JURA	Le Vaudioux	En attente	174	601
CC TERRE D'ÉMERAUDE CTÉ	La Tour-de-Meix	Favorable	239	1342
	Orgelet	Favorable	/	809
	Onoz	Favorable	71	1485
	Cernon	Favorable	244	1645
	La Frasnée	Favorable	39	319
	Bonlieu	Favorable	263	1305
	Saint-Maurice-Crillat	Favorable	239	2079

Parc naturel régional Haut-Jura

ORGANIGRAMME

* Poste vacant

Assistante de Direction
Christiane FRIGANT-MURTIN

CM Communication
Nadège BONNET-MATHIEU

CM Coordination charte
Audrey KLEIN (prise poste
01/09/22)

CM Culture
Marie-Pierre REYNET

* CM Education au territoire

Maison du Parc
Caroline BERGAMASCO
Charlotta CHAUVIN

CM SIG-Informatique-
Evaluation
Thomas MAGNIN-FEYSOT

Directrice
Béatrice NEEL

Directeur Adjoint
Edouard PROST

Responsable administratif juridique financier
Rachel FERRAZZI

Service Milieux Naturels
Agriculture Forêt

Chef de service
Manuel LEMBKE

Assistante service
Mathilde FEVILLAS

CM milieux naturels Natura 2000

Zones humides avifaune géologie
Pierre DURLET

Mammifères
Laurane PALANCHON

Forêt Tétraminés
Axel PEYRIC

Grands prédateurs herpétofaune
Julien BARLET

Botanique entomofaune animation
Jean-Baptiste STROBEL

Agro-pastoralisme
Célia DUJARDIN

Doctorante
Caroline KEBALI

Marie LEMOINE prise de poste le
01/07/22 - CM Agriculture

Service Grands Cycles de l'Eau

Chef de service
Julien MORONVAL

Assistante service et Gestionnaire
Finances et Marchés publics
Aline DALLOZ

CM qualité de l'eau
Bertrand DEVILLERS

CM Bienne Orbe Saine
Romald BELLIER

Chargé de projet bassin Valsérine
Quentin DUCREUX

Antenne Orgelet

Responsable antenne
CM Ain médian Valouse
Geoffrey VISI

CM Ain médian valouse
Anne-Fleur DOREY

Technicienne rivière Valouse
Sabrina LE ROY

Technicien rivière Ain médian
Aimé ECOIFFIER

Service Administration Générale

Chef de service
Rachel FERRAZZI

Assistante service
Véronique TINGUELY

Assistante ressources humaines
Christiane FRIGANT-MURTIN

Responsable financier
Sylvie BARBIER

Comptable
Sophie REDEMPTE

Gestionnaire programmes européens
Julie CHABOUD

Instructrice LEADER
Charlotta CHAUVIN

Gestionnaire de documents
Patricia LOUVRIER

Logisticien
Yacine BOUSTATA

Juriste – Gestionnaire Marchés publics
Başak UNALTEKIN

Service Développement territorial et
Pays

Chef de service (Réfèrent Scot/CRTE)
Matthieu PEREZ

Assistante service
Caroline BERGAMASCO

Parc

CM Activités pleine nature
Julien RUELE

CM Eco Tourisme
Florian MARGUET

CM Energie-Climat
Carole ZAKIN

CM Economie de proximité
Benoit PASQUIER

CM Aménagement et Paysage
Sophie LHEUREUX

CM Urbanisme opérationnel
Marie ZARAGOZA

CM Stratégie touristique
Camille MOINE

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28 JUL. 2022

ID : 039-253901664-20220702-DELIB22CSB3-DE

Au 23/05/2022